



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ Alain Bellagamba, concurrent de la Sybelles-Villarinche (28 février 2021). Au deuxième plan, la combe de Bellard.

À l'approche du Truc (2 209 m)

« Cette saison est une opportunité pour chercher autre chose que le ski »

L'ouverture du domaine skiable était prévue pour le 18 décembre. En 2019 et 2020 elle avait dû être différée par manque d'enneigement. Cette année la neige était bien là mais la crise sanitaire aussi..., contrignant les responsables à la repousser dans un premier temps jusqu'au 7 janvier, puis de nouveau jusqu'au 29 janvier.

À Saint-Colomban, le domaine skiable n'était donc pas accessible. Ni aux enfants de l'école pour la pratique de la luge sur le front de neige comme cela avait été demandé par un élu (dérogation jugée trop compliquée à mettre en œuvre par le maire de Saint-Colomban) ni aux membres du Club des sports des Villards comme les recommandations nationales le permettaient pour l'entraînement des jeunes. C'était là semble-t-il une position partagée par l'ensemble des stations des Sybelles et de nombreuses autres stations (en Maurienne, seules Val-Cenis et Bonneval ont eu une position différente). Après les vacances de fin d'année cette position a évolué et, sur les Sybelles, à partir du 13 janvier, un téléski était disponible à Saint-Jean-d'Arves trois fois par semaine pour les licenciés des clubs de ski.

Fin janvier, après quelques jours d'incertitudes, on apprenait que les remontées mécaniques n'ouvriraient pas pour les vacances de février.

Face à l'inquiétude des socioprofessionnels tout le monde s'est alors mobilisé pour préparer une saison qui s'annonçait particulière sans la pratique du ski alpin. À Saint-Colomban cette concertation a pris la forme d'une réunion organisée le 27 janvier par la mairie. Mais alors que la discussion roulait sur les événements et les animations prévues par Espace Glandon (plus d'une trentaine) et quelques privés (Simon Cartier-Lange, Claire Martin-Cocher, Mathieu Taboury, etc.), des participants ont souhaité obtenir des réponses à des questions plus précises. Clément Girard, directeur de l'École du ski français (ESF) de Saint-Colomban : « *Le front de neige sera-t-il damé et le tapis ouvert ? Pourra-t-on donner des cours ?* » Un représentant de Goélia : « *Il faut faire quelque chose car on ne peut pas rester dans ce marasme, il y a une demande et les gens vont décommander si on ne propose rien.* »

Des mesures ont alors été arrêtées pour la période du 6 février au 6 mars : mise en place d'une équipe de pisteurs-sécouristes d'astreinte pour assurer les secours liés aux activités autorisées sur le bas du domaine skiable (ce qui aurait coûté 6 000 euros par semaine à SSDS l'exploitant du domaine skiable villarin) ; ouverture gratuite du tapis du front de neige pour les skieurs et les lugeurs de 9 heures à 17 heures (que SSDS n'a pas voulu prendre en charge, mais qui l'a été par l'ESF pour 500 euros par semaine et par les 2 communes villarines pour 3 000 euros par semaine) ; possibilité pour l'ESF de vendre des cours de ski, d'initier au ski

de randonnée et de pratiquer l'activité raquettes. Le ski de randonnée était autorisé sur les zones damées et sécurisées par SSDS sur les secteurs de l'Épinette, Rogemont et de l'Ormet inférieur (avec comme limite haute le sommet du télésiège de l'Ormet), de 9 heures à 16 h 30. Enfin, tous les jours, l'Auberge du Coin proposait dans la salle hors sac de La Pierre, snack, crêpes, bières, boissons chaudes et vin chaud.

À l'heure du bilan, force est de constater que cet ensemble a satisfait les vacanciers comme l'a démontré la réunion qui s'est tenue le 9 mars juste après la fermeture de la station de Saint-Colomban (*lire page 3*).

Il y avait certes moins de monde et on a vu naturellement des annulations de gîtes pour Noël mais compensées, comme à Saint-Alban par exemple. Jacqueline Dupenloup : « *Dès janvier toutes les locations des gîtes communaux ont été annulées, mais en 3 ou 4*



© GAUTERIN

jours tout a été de nouveau plein et on a vu l'arrivée de gens de Lyon, Grenoble, lassés du confinement et venus pour des week-ends élargis et pas pour faire du ski, mais pour profiter de la neige et du plein air. » Confirmant « *ce que les études d'opinion disent de manière répétée : les premiers facteurs d'attraction de la montagne sont la neige, l'air pur, les grands espaces, voire le silence. Le ski vient derrière.* » (*)

Pour les vacances de fin d'année il y avait du monde chez Goélia (entre 30 et 60 % de taux de remplissage), dans les gîtes gérés par À la Croisée de chemins (60 à 100 personnes dit-on), dans les gîtes de Saint-Alban, mais peu chez les loueurs privés. En janvier, et jusqu'au 6 février, ce fut très faible : Goélia 16 %, Olydéo 5 % et pratiquement rien chez les privés.

Du 6 février au 6 mars (4 semaines), les hébergeurs privés ont connu des fortunes diverses qui donnerait un taux global de 55 %. Goélia aurait été à 40 %, Olydéo à 20 %, les gîtes de Saint-Alban et de Saint-Colomban à 50 % (À titre de comparaison, en 2018, sur la même période, le taux de remplissage des gîtes communaux de Saint-Colom-

ban était de 41 %, et de 62,5 % en 2017). L'Hôtel de la poste, l'Auberge du Glandon (partie restaurant) et le camping sont restés fermés tout l'hiver.

Si tout le monde se réjouit de l'apparition d'une nouvelle clientèle, certains craignent que le poids économique de ces nouveaux touristes, amateurs de nature et de tranquillité, ne soit pas à même de soutenir l'économie locale comme le déplore Jean-Luc Boch, président de l'Association nationale des maires de stations de montagne : « *Même s'il y a parfois du monde en station, les gens ne dépensent pas. Ils consomment dix fois moins que lorsqu'ils font du ski alpin (...).* On peut dire ce que l'on veut sur la diversification du tourisme en montagne : sans le ski, ça ne marche pas. » Et le maire de La Plagne Tarentaise de conclure : « *Si l'on fait venir plein de gens pour faire de la luge, des tyroliennes et du chien de traîneau mais qu'aucun commerçant ne s'en sort, tout est condamné à disparaître.* » (*) Le directeur de l'agence Savoie Mont Blanc, Michaël Ruyschaert, est plus nuancé : « *On doit s'interroger sur la façon de garder le ski alpin comme colonne vertébrale tout en renforçant les offres autour de l'outdoor pour compléter la clientèle.* » (*)

Et aux Villards ?

Pour Valérie Favre-Teylaz, cette saison « *est atypique, car financièrement ça n'a pas été terrible, et néanmoins on a manqué de matériel style raquettes. Mais les clients ne sont pas les mêmes. Cette saison est une opportunité pour chercher autre chose que le ski.* »

« *La saison a été compliquée car il n'y a pas eu grand monde, constate Simon Cartier-Lange, mais il faut s'estimer heureux que des gens soient quand même venus en vacances sinon on aurait rien eu du tout.* » Soulignant que l'OT, les mairies et le service des pistes ont bien travaillé ensemble, le chef des pistes ajoute : « *Maintenant il faut trouver les points forts de nos actions et les points faibles, notamment sur les randonnées, leur balisage, etc., sur tout ce qu'on propose en dehors du ski. Cette saison nous a mis un coup de pied au c... pour mieux faire dans ce domaine et pas que dans le ski. Si aux gens on leur propose de jolies balades entretenues et s'ils sont contents ils reviennent et ils reviendront et éventuellement avec des amis et ils feront tourner les commerces locaux et pas que le ski. Il y a des leçons à tirer. Des gens que je connais depuis 40 ans sont passés à l'atelier pour voir les nouveautés et ils m'ont dit que*

c'était la première fois qu'ils étaient allés aux Échets voir les chamois. On a la chance d'avoir un cadre tel qu'il est et c'est un atout qu'il faut travailler. La complexité du terrain n'a pas permis certains développements mais maintenant ça peut intéresser les gens. Il ne faut pas louper deux fois le coche. »

Du côté des élus on semble également avoir pris la mesure de cette « bascule ». Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban : « *On a vu deux types de vacanciers. Ceux qui connaissaient Saint-Colomban et plus largement les Villards, qui avaient l'habitude de venir pour y pratiquer presque exclusivement le ski alpin, et qui ont vu le pays et la montagne autrement : qu'on peut randonner à pieds ou en raquettes, et que les enfants peuvent se satisfaire de la neige... Et ceux qui demeurent à moins de 6 heures de voiture de Saint-Colomban, sont venus pour la première fois. Les socioprofessionnels semblent avoir pris conscience que cette clientèle leur a permis de travailler pendant 4 semaines dans un contexte très difficile après une très longue période d'activité zéro. Elle n'est pas à négliger. Il semble y avoir une nouvelle dynamique.* »

Pour Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban : « *Une grosse adaptabilité est nécessaire, notamment pour les séjours courts. Il faut continuer à creuser ce qui peut se faire en dehors du ski alpin.* »

Une « adaptabilité » voire une diversification que l'ensemble des acteurs du tourisme hivernal commence à envisager face à la crise sanitaire et aux changements climatiques (le 24 février, à 16 heures, il faisait 17,1 °C à l'ombre à Saint-Alban...)... Et parfois radicalement comme à Métabief, station du Doubs, où les responsables « *ont renoncé à s'équiper de remontées mécaniques neuves, affirmant qu'à la place les investissements porteraient sur l'entretien et l'amélioration du matériel existant et la mise en place de nouvelles activités.* » Un plan de 11 millions d'euros est prévu sur 10 ans, financé à 64 % par le département du Doubs.

Pourrait-on espérer la même aide en Savoie ?

(*) *Le Monde* (11 mars 2021).



© GAUTERIN

SAISON HIVERNALE

Une réactivité louée par tous les acteurs

Une trentaine de personnes (*) avaient répondu à l'invitation de la mairie de Saint-Colomban pour participer « à un temps d'échanges autour du bilan de la saison ».

Pour l'enseigne *Épicerie & Compagnie*, qui a établi sa perte à 40 %, « on a vu beaucoup moins de monde dans le village, mais les gens étaient ravis d'en faire le tour ». Brigitte Maurino a jugé « parfaites » les animations de l'office du tourisme (OT) soulignant qu'il y avait beaucoup de familles avec des enfants en bas âge. Patrick Martin-Fardon et Fatima Kribet (location de matériel) ont félicité les remontées mécaniques (SSDS) et les mairies pour leurs efforts, et relevé la « bonne réactivité » de l'OT. Pour eux la saison a été « très tendue et ça a moyennement marché ». Pour le club des sports, Pierre Chanvrier a indiqué que tous les licenciés ont skié à Saint-Jean-d'Arves, que l'entraîneur s'était beaucoup investi et que les adhérents et les familles étaient satisfaits. « Il y a eu du ski en mode dégradé mais on a skié quand même. »

Pour l'Auberge du Coin « la saison était mal engagée. On a perdu la quasi-totalité des réservations et le restaurant est resté totalement fermé. Cependant fin janvier avec l'aide de la mairie qui nous a proposé la salle hors sac on a monté en moins d'une semaine une vente à emporter sur le front de neige. (...) On a ouvert début février et si le démarrage a été timide, au bout de 3 ou 4 jours ça a décollé avec une fréquentation en hausse tous les jours. Gros succès et bons retours. Parallèlement le téléphone a sonné pour les gîtes et les réservations de dernières minutes ont repris pour de courts séjours. Le bilan de la saison est catastrophique mais le mois de février n'a pas été mauvais. » Finalement très satisfaits de leur présence « en bas », les gérants de l'Auberge du Coin envisagent de maintenir un point de vente l'année prochaine sur le front de neige.

Pour les Villarins qui ont ouvert des ateliers, à Lachal Christine Reffet (*Tric O'Tine*) n'a vu personne, ce village étant selon elle trop excentré, et Simon Cartier-Lange a constaté une nette diminution des visites. Également chef des pistes à SSDS, Simon Cartier-Lange a indiqué que le tapis, qui était gratuit, avait bien fonctionné. Il y aurait eu quelque 30 000 passages en février... soit 850 par jour. Mais « soyons réaliste, a-t-il ajouté, l'on n'aurait pas tenu 15 jours de plus par manque d'enneigement ». Il a aussi prévenu que la pratique de la luge au pied des pistes sur le front de neige posait un problème de sécurité.

À ce propos Jacqueline Dupenloup, qui a témoigné que le lien « entre l'OT et la commune de Saint-Alban avait été bien meilleur », a indiqué que cette pratique pouvait se faire ailleurs dans la vallée et qu'il fallait, dans le cadre du schéma « activités pleine nature » d'Espace Belledonne par exemple, « chercher une diversification des activités et

une amélioration des propositions de randonnées courtes et sur des terrains sécurisés notamment par rapport aux avalanches ».

Le maire de Saint-Colomban, Pierre-Yves Bonnivard a revenu sur l'offre touristique et les animations : « Les vacanciers qu'ils aient été locaux, résidents secondaires ou touristes sans attaches avec la vallée, ont tous été agréablement surpris par le nombre des activités proposées. Ils ne s'y attendaient pas. »

De son côté, Clément Girard, directeur de l'ESF (absent, il avait transmis ses commentaires), a relevé « 2 moniteurs ont travaillé pour un CA en baisse de 83 % par rapport à février 2020, mais + 70 % sur l'activité snowboard ; peu de participants aux initiations de rando (8 sur les 4 semaines) ; 90 % des élèves étaient des enfants ; bonne entente avec le personnel de SSDS et plus particulièrement Sébastien Dolci qui a mis en place la zone ludique presque chaque matin ; descentes aux flambeaux pédestres avec 40 à 50 personnes à chaque descente ; clients ravis des nombreuses activités de l'OT et de l'ouverture du tapis qui aurait dû être payant, cela aurait rapporté des fonds non négligeables à SSDS ». Il a également suggéré de « travailler sur d'autres parcours en raquette balisés et inscrits sur des cartes ou des panneaux, direction Bon Mollard, descente de La Frasse, itinéraire aux Plans ». Pour l'OT, la saison a connu des retours positifs (certains vacanciers confiant à son personnel : « C'est plus vivant ici qu'à Saint-François... »), notamment pour le week-end de la raquette et la Sybelles-Villarinche dont Jacqueline Dupenloup a souligné combien « c'était un bel événement montrant le potentiel de la vallée ». Dans le fil de la discussion, il a été question d'édition des cartes plus spécifiquement consacrées aux activités raquettes, aux petites randonnées de proximité, et sites pour pratiquer la luge, etc.

Afin qu'ils puissent mieux organiser leurs activités et animations spécifiques, les socioprofessionnels présents ont souhaité que les hébergeurs leur communiquent leur taux de remplissage. Les mairies et l'OT se sont engagés à relayer cette demande. Enfin, il faudrait reprendre la piste de fond de Bon Mollard et utiliser le plan d'eau en hiver..., quelqu'un demandant même d'ouvrir une patinoire synthétique sous la halle de la salle des fêtes...

En somme, si on devait résumer la tonalité de cette réunion on pourrait dire : il n'y a pas eu de ski alpin et économiquement la saison n'a pas été bonne, mais en février on est arrivé à proposer des choses pour pallier la fermeture des remontées mécaniques, dans un bon esprit, et ça n'a pas si mal marché. Voilà qui pourrait ouvrir des perspectives.

(*) Les hébergeurs Olydéo (La Perrière) et Goélia (le Mollaret) étaient absents.

SKI-ALPINISME

La Sybelles-Villarinche, épreuve incontournable du circuit

« Ça s'annonce beau pour la météo et pas beau pour les skis, un peu glacé et très changeant d'après les organisateurs sur la dernière descente qui a l'air de faire peur. » Ainsi s'exprimait au micro de Savoie News un concurrent à quelques minutes du départ de la 21^e Sybelles-Villarinche qui s'est déroulée le 28 février dernier à Saint-Colomban.

Portée par les communes de Saint-Alban et Saint-Colomban avec l'office de tourisme Espace Glandon, cette épreuve était organisée techniquement par la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME) et Maurienne ski-alpinisme en présence d'Olivier Mansiot, directeur technique national chargé du ski-alpinisme à la FFME. Francis Gillet : « Maurienne ski-alpinisme est la branche sportive de La Jarrienne des Cimes. Nous avions une quarantaine de bénévoles issus des formations de cette association que sont Maurienne trail et Maurienne ski-alpinisme. » Bernard Wyns, président d'Espace Glandon avait également demandé à ses amis montagnards de Haute-Savoie de venir donner un coup de main comme bénévoles pour aider à tenir des postes de contrôle, comme l'ont fait également les bénévoles villarins.

Malgré la crise sanitaire, cette course qui constituait la 5^e étape de la coupe de France de ski-alpinisme, a attiré quelque 140 concurrents. Francis Gillet : « On a établi des protocoles avec la FFME et on fonctionne un peu comme la FF de ski alpin ou de ski de fond, on n'accepte sur les courses que les athlètes de haut niveau. (...) Et nous avons eu tous les meilleurs Français et Françaises, malgré ces conditions particulières et une épreuve de coupe du monde le lendemain en Andorre. »

La Sybelles-Villarinche compte pour la coupe de France depuis l'an passé : « C'est en remplissant les critères de sélection de la FFME quant aux exigences de qualité et de contrôle sur les épreuves que nous avons pu faire partie des courses labellisées... Et cette épreuve est maintenant un passage incontournable pour les équipes de skieurs-alpinistes qui préparent les courses internationales et les grandes courses que sont la Mezzalama, le tour du Rutor, en Aoste, la Patrouille des glaciers en Suisse et la non moins célèbre Pierra Menta. »

Trois parcours étaient proposés aux concurrents au départ du front de neige de La Pierre et arrivée près de l'office de tourisme Espace Glandon. Le parcours A, réservé aux concurrents par équipes,

conduisait les skieurs de La Pierre à la Téchette et au mont Cuinat, puis retour à la Téchette, direction le col du Marolay, le col du Chaput, le Truc, le Mollaroux (sur La Toussuire), de nouveau le Truc et descente sur La Pierre, soit un circuit de 23 km et 2 100 m de dénivelé positif (D+). Le B (ouvert aux individuels) était identique au A sauf pour le passage sur La Toussuire (soit 17 km et 1 500 m de D+) et le C (réservé aux individuels cadets et cadettes) était un aller et retour à la Téchette par le Coin et les Bouyans (14 km et 1 000 m de D+).

Sur le parcours A, Yoann Sert et Florian Sautel sont arrivés en tête (2 h 12 min) devant Julien Michelon et François D'Haene. (Les 13 et 14 février derniers, François D'Haene a remporté deux titres mondiaux, en Masters à SuperDévoluy, dans la course individuelle et la vertical race. Le 3 mars, il a effectué le même jour les 4 étapes de la Pierra Menta, soit les 91 km et 10 000 m de dénivelé en 16 h 42 min). En équipe mixte (parcours A), la victoire est revenue à Tristan Bronsard et Julie Roux (2 h 49 min). Chez les féminines, Sophie Mollard et Candice Bonnel (2 h 46 min) ont remporté l'épreuve. Théo Allemoz a terminé 1^{er} sur le parcours B (1 h 59 min) la 1^{re} féminine (Alice Chaix) terminant en 2 h 50 min. Sur le parcours C, Clément Genot a terminé 1^{er} (1 h 24 min), Camille Roux (1 h 54 min) terminant 1^{re} féminine.

Selon Francis Gillet, « à l'arrivée ce n'était pas vraiment la fête puisque la distanciation obligatoire ne permettait que 6 personnes dans le même espace... Les participants, dès le souffle repris, sont repartis avec un sachet de ravitaillement... et les récompenses se sont déroulées aux fils de l'eau... » Pour Bernard Wyns, « malgré les difficultés dues aux incertitudes sur l'autorisation que nous aurions ou non d'organiser cette compétition, les contraintes liées au protocole sanitaire, etc., la course s'est déroulée dans une bonne ambiance et a bénéficié de conditions météo magnifiques ».

Pierre-Yves Bonnivard : « Malgré la crise, malgré les contraintes, on avait souhaité tout faire pour maintenir cette course en respectant évidemment les règles et aujourd'hui on voit que c'est une belle réussite. »

Enfin, Jacqueline Dupenloup : « Les coureurs nous ont dit être vraiment très contents que cette course ait eu lieu, en plus le soleil était au rendez-vous et il restait de la neige malgré la chaleur de ces derniers jours. »

Que demander de plus ?



C. GAUTERIN

RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE

Le conseil municipal de Saint-Colomban choisit l'option Bellard

Le 12 février dernier, le conseil municipal de Saint-Colomban s'est prononcé pour l'implantation d'une télécabine entre La Pierre et la Téchette (dans la combe de Bellard, lieux de départ et d'arrivée non précisés pour le moment). L'autre possibilité était l'implantation d'une télécabine reliant La Pierre au secteur du Truc.

Ces deux options sont proposées depuis juin 2018 par SSIT (maison mère de SSDS) dans le cadre d'un plan de réaménagement du domaine skiable villarin visant à redresser la situation économique de la station qui perd chaque année quelque 600 à 700 000 euros (*lire ci-dessous*).

Le conseil municipal confirme ainsi le choix qu'il avait fait une première fois le 22 mars 2019 avec une mise en service pour décembre 2021... Mais, depuis, des études environnementales faunistiques et floristiques effectuées sur ce site de Bellard et du Marolay (réalisées en 2019 et 2020) ont montré que ce secteur était classé « sensible ». C'est alors que l'option Truc est revenue dans la réflexion municipale, la commune demandant le même type d'études pour ce secteur. Leurs conclusions, connues en décembre dernier, montrent que cette zone est pareillement « sensible » (*lire page 7*).

La décision du conseil municipal intervient donc après ces études environnementales et après des discussions avec l'exploitant du domaine skiable. Mais également après deux réunions de la commission du domaine skiable (11 décembre 2020 et 5 février 2021) au cours desquelles des projets « alternatifs » ont été présentés sans que, toutefois, un débat ne les confronte entre eux ni ne les confronte à celui de SSIT, la discussion se limitant à une suite d'exposés privilégiant l'option Bellard et demandant la conservation (et/ou le remplacement) de remontées mécaniques dans cette combe (*lire pages 5 et 6*). Cette décision intervient surtout après que le conseil municipal ait pris connaissance, récemment, du fait que le PLU ne permettait pas l'installation d'une remontée mécanique dans le secteur du Truc sauf à « modifier ce document d'urbanisme ce qui prendrait 2 à 3 ans ».

La position du conseil municipal arrêtée le 12 février est résumée dans un communiqué mis en ligne sur le site de la mairie et diffusé dans la presse locale (*La Maurienne, Le Dauphiné libéré*) : « La mise en œuvre d'un téléporté de la zone de La Pierre vers la combe de Bellard, avec une arrivée dans la zone (large) de Téchette » sera accompagnée par la « réalisation d'une zone attractive et d'enseignement du ski à tous les niveaux à l'arrivée du téléporté ; le maintien du front de neige comme à l'existant ; la mise en place d'une liaison directe, de l'arrivée du téléporté vers le domaine des Sybelles. La zone d'étude reste large pour le moment, du secteur du Chaput jusqu'au col de Bellard. (...)

Après cet acte 1, suivront un acte 2, un acte 3, etc., jusqu'à la réalisation finale de l'aménagement du domaine skiable. »

La position du conseil municipal correspond assez bien à la volonté générale des Villarins et de la quasi-totalité des acteurs du tourisme qui perçoivent l'option du Truc comme un ascenseur vers les Sybelles qui « supprimerait » la station de Saint-Colomban.

Toutefois, comme il ressort des discussions du conseil municipal, la solution par le Truc ne serait pas définitivement écartée.

En effet, Christine Reffet estimant que le choix de Bellard étant fait, il n'y avait plus de raison de demander des études sur le secteur du Truc, Pierre-Yves Bonnivard a fait remarquer « que par prudence, (c'était) tout de même nécessaire : le réaménagement du domaine skiable est un dossier lourd parsemé de multiples contraintes tout au long du processus d'avancement. À ce jour, le tracé du Truc rencontre des contraintes urbanistiques, mais il n'est pas impossible que le tracé de Bellard rencontre des problèmes de sécurité. S'il devait y avoir des contraintes d'urbanisme sur une option et des contraintes de sécurité sur l'autre option, il sera plus facile d'obtenir des dérogations dans le premier cas et probablement impossible d'en obtenir dans le second. »

Le maire précisant même sa pensée

en répondant à Cédric Émieux (qui rappelait que l'avis général de la commission du domaine skiable était que le tracé du Truc ne convenait pas) : « *Le risque de l'abandon total du projet du Truc (serait) la mise en péril de la liaison avec les Sybelles* ». Rien de moins.

Lors de ces échanges, Stéphanie Lafaurie a estimé elle-aussi « que ces études (étaient) inutiles » et souligné « l'attrait minime du projet de tracé d'un téléporté par le Truc ».

Dans le cas où les études sur Bellard et le Truc seraient négatives, Marie-Thérèse Ledain a avancé l'idée qu'il faudrait « *garder la station sur un périmètre local en remplaçant les remontées mécaniques existantes* », une solution que le maire a jugé être très probablement hors d'atteinte des capacités financières de la commune (*lire page 6*).

A Cédric Émieux qui demandait alors si dans ce cas de figure un « plan B » existait, Pierre-Yves Bonnivard a précisé que dans « *le cadre d'un abandon du secteur du Truc et de Bellard, le « plan B » pourrait être l'installation d'un télésiège dans le secteur de l'Ormet* ». On en reviendrait alors à la configuration qui prévalait en 1995... sans ski dans la combe de Bellard et sans liaison.

Le choix du conseil municipal doit maintenant être conforté par deux études – obligatoires – qui vont être lancées rapidement (*« par la commune ou SSIT mais financées par la com-*

mune »). La première, s'appuyant sur les études floristiques et faunistiques réalisées, évaluera les conséquences environnementales de ce qui va être entrepris. Cette évaluation (qui peut être réalisée par la société qui a effectué les premières études, mais ce n'est pas une obligation) servira aux services de l'État, DDT et DREAL, qui se prononceront sur le volet environnement du dossier.

Dans le même temps, sera entreprise une étude de ligne de la télécabine qui précisera le départ et l'arrivée, combien de pylônes seront nécessaires, leur lieu d'implantation, la hauteur de survol dans certains passages, bref qui cadrera tout l'aspect technique de la remontée mécanique projetée. Cette étude (qui à Orelle a été réalisée par DCSA) est nécessaire afin que le Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (qui est un service à compétence nationale qui dépend du directeur général des infrastructures, des transports et de la mer, dépendant lui-même du ministère de la transition écologique et solidaire), puisse donner son aval sur la sécurité du projet.

Il n'est pas impossible qu'une évaluation environnementale et une étude de ligne soient en même temps commandées pour le secteur du Truc...

Ces études devraient durer « *une petite année* » repoussant donc une éventuelle mise en service à Noël 2022.

LE PROJET DE SAVOIE STATIONS INGÉNIERIE TOURISTIQUE

Télécabine et démantèlement des remontées mécaniques existantes

En janvier 2018, la commune a confié le redressement de sa station, chroniquement déficitaire, à Savoie stations ingénierie touristique (SSIT).

Le constat de SSIT est sévère : « *Des charges d'exploitations (...) élevées notamment en raison du nombre important d'appareils (3 télésièges pour 15 km de pistes), un chiffre d'affaires (qui) ne couvre pas la masse salariale, un coût (important) de sécurisation des pistes et des installations contre les avalanches, un temps de liaison avec les Sybelles (...) source de mécontentement de la clientèle et de sous-fréquentation du secteur Saint-Colomban (environ une heure de temps de liaison en remontées mécaniques jusqu'au col de Bellard, en temps normal)* ».

Pour SSIT « *la station doit s'engager dans une démarche de réaménagement profond de son domaine skiable tout en réaffirmant son caractère de « station authentique de charme, porte d'entrée des Sybelles » faute de quoi c'est sa pérennité qui est en jeu* ».

Un projet de réaménagement a donc été présenté au conseil municipal par SSIT, notamment le 29 juin 2018, puis, aux conseillers sortants et à ceux nouvellement élus, le 20 mai 2020. Il comporte deux variantes autour de la même idée : construire un gros porteur au départ du front de neige actuel (La Pierre) jusqu'à la partie haute de Saint-Colomban tout en conservant ce front de neige, facteur d'attractivité :

- variante 1 : accès direct dans la combe de Bellard, à la Téchette, et, de là, installation d'un télésiège pour accéder au col du Marolay ;
- variante 2 : toujours au départ de La Pierre, accès direct

dans le secteur du sommet du Truc.

Ces deux options sont accompagnées par la suppression de toutes les remontées mécaniques actuelles du domaine skiable, vieillissantes et coûteuses en visites d'entretien (*« financièrement insupportables »*), sauf celles de Rogemont, de l'Épinette et de l'Ourson (La Pierre). Dans cette configuration, la combe de Bellard serait rendue à la pratique d'un ski de « pleine nature » et deviendrait une piste rouge de 7 km pour retour à Saint-Colomban (ce qui nécessiterait de conserver les PIDA pour assurer le passage des Bouyans sauf à redescendre en télécabine). Ce démantèlement contribuerait à baisser les frais de fonctionnement notamment les charges de personnel.

Cette réorganisation, réaffirmée par Benoît Rebuffel directeur opérationnel de SSDS en ouverture de la seconde réunion de la commission du domaine skiable (5 février dernier), est loin de faire l'unanimité chez les professionnels et dans l'opinion publique. Elle est également contestée, en partie, par la municipalité qui souhaite « *faire en sorte de maintenir le téléski de Cuinat qui est au départ d'une zone d'enseignement du ski et d'arrivée de la télécabine* ».

Ce réaménagement du domaine skiable est complété par un programme immobilier dont le premier volet a consisté à rénover la résidence de La Perrière (2019-2020) et à donner en gestion les lits de cette résidence et ceux des gîtes de groupes et des centres de vacances, respectivement à Oly-déa et à l'association À la Croisée des chemins. Le but étant de parvenir à « *un remplissage optimum pour accroître le chiffre d'affaires des remontées mécaniques* ».

LES PROJETS ALTERNATIFS

Télécabine et conservation (ou remplacement) des remontées mécaniques existantes

LE PROJET DE JEAN-PAUL MARTIN-COCHER

Considérant, d'une part, que le nouveau domaine doit « *impérativement* » satisfaire la clientèle essentiellement familiale de la station et, entre les vacances scolaires, une clientèle « *séjour* », et tirant, d'autre part, les conséquences du réchauffement climatique (« *Il me paraît sage de ne plus investir au-dessous de 1 600 m, et d'accepter l'abandon de pistes très agréables comme la piste haute de l'Ormet* »), Jean-Paul Martin-Cocher, opposé à l'option Truc, a présenté une option Bellard « *St-Col 1 800* » dont l'un des objectifs est de pouvoir skier « *de Noël à Pâques* » et d'offrir un accès rapide aux pistes des Sybelles.

La liaison entre le front de neige actuel et la Téchette se ferait par une télécabine (ou un télémix qui comprend des cabines et des sièges) avec un départ du Plan des Maisons (situé entre Nantchenu et La Perrière) qui permettrait « *de libérer de la place sur le front de neige pour des lits* » et serait « *d'un accès facile skis aux pieds pour les résidents de La Perrière* ».

Selon Jean-Paul Martin-Cocher, le réaménagement du domaine skiable devrait être complété à la Téchette « *au minimum par un télésiège fixe 4 places direct pour le col de Bellard (ou, suivant le coût, débrayable, ce qui réduirait de moitié le temps d'accès), avec tapis d'embarquement, et par un téléski débutant. Le téléski de Cuinat serait conservé et les pistes de Bellard développées avec piste haute, piste basse et pistes*

*débutants et, entre les pistes haute et basse, des espaces « nature » non damés. » « Cet ensemble pourrait constituer l'équipement de base » permettant « *de rejoindre « Saint-Col 1 800 » en 9 min et de là, en 17 min, le col de Bellard à 2 233 m. Nettement plus rapide pour un accès aux Trois lacs que la version par le Truc (qui nécessiterait) 3 remontées après le Truc vers l'Ouillon.* »*

Cet ensemble pourrait évoluer en ouvrant une piste entre le Chaput et les Bouyans. Jugée assez difficile, entre bleu et rouge, « *elle pourrait avec peu d'aménagement constituer une liaison entre Toussuire et Bellard. Elle nécessiterait un téléski de raccordement entre (l'arrivée de cette piste près du) ruisseau de Bellard (rive droite) et la gare d'arrivée de la télécabine à la Téchette (rive gauche du ruisseau de Bellard). Il serait possible, dans le forfait Saint-Colomban, de rejoindre en descendant skis aux pieds depuis l'Ouillon vers le Chaput, sur la ligne de crête. Avec le forfait Sybelles, elle permettrait un retour par les pistes et les remontées de La Toussuire.* »

En complément, « *une piste facile de 2 à 3 heures pour la pratique des raquettes est possible de la Téchette en direction des Charmettes puis de Cuinat et retour, sans gêne pour les pistes de ski alpin. » Enfin, « une zone détente serait aménagée au cœur ensoleillé de Bellard, avec un café-restaurant rapide facilement accessible par les skieurs et les amateurs de raquettes.* »

LE PROJET DE PAUL PARET

Absent à la première réunion de la commission du domaine skiable (11 décembre 2020), Paul Paret avait communiqué aux membres un rapport en faveur de l'option Truc comprenant une télécabine entre La Pierre et le Truc et un télésiège de liaison entre Bellard et La Toussuire par le col du Marolay. Cependant, après la réunion du 5 février où il était présent, et suite à la confirmation ce jour-là par SSDS du démantèlement d'une partie des remontées mécaniques existantes, auquel il est fermement opposé, Paul Paret a précisé son projet qui scinde le domaine skiable en deux sous-domaines gérés indépendamment l'un de l'autre.

• Le secteur « *bas domaine de St-Col* » serait exploité par SSDS et « *comprendrait une télécabine à planter entre La Pierre et soit le Truc soit Bellard, le front de neige actuel (où seraient installés 7 canons à neige sur la piste de Rogemont), et le télésiège et le téléski actuels de l'Ormet. Le télésiège de l'Ormet pourrait n'ouvrir que pour les vacances en attendant son remplacement à moyen terme par un télésiège débrayable sur le plateau de l'Ormet destiné au débutant. À moyen terme il faudrait construire un bâtiment d'accueil sur le front de neige avec commerces et restaurations.* »

• Le secteur « *haut domaine* », soit la combe de Bellard et la liaison avec La Toussuire, serait géré « *dans le cadre d'une DSP par la Soremet cette dernière étant très intéressée par l'extension de son domaine, lequel, avec 13 000 lits touristiques, se doit d'augmenter son potentiel de ski* ». Cette délégation de gestion se ferait à deux conditions : « *la combe de Bellard fait partie d'un domaine commun Saint-Colomban – La Toussuire et la Soremet assure la construction et le financement des remontées mécaniques.* » Car dans cette combe « *il faudrait installer un télésiège fixe ou débrayable pour atteindre le col du Marolay avec montée et descente de skieurs skis aux pieds si la piste de descente n'est pas effective ; remplacer le téléski de Cuinat par un télésiège débrayable ; conserver le télésiège fixe du col de Bellard ; créer un stade de neige* ».

LE PROJET DE DANIEL PARET

Pour Daniel Paret l'option Truc ne paraît pas « *judicieuze car elle revient à faire un ascenseur pour La Toussuire* ».

Son projet, intitulé « *Saint-Colomban 1 800* », programme trois phases : pour 2022-2025 ; après 2025 ; et à une date indéterminée...

Pour les trois prochaines années, Daniel Paret propose de conserver l'espace front de neige actuel (1 100 m) avec le tapis et le téléski de l'Épinette (« *en gardant le téléski de Rogemont en réserve pour l'instant* »), soit un ensemble pour les débutants qui pourrait être gratuit pour les enfants.

De ce front de neige, une télécabine relierait Bellard à la Téchette (1 800 m) où quatre zones seraient aménagées avec des remontées mécaniques disposées en étoile : un espace pour piétons en raquettes (entre la piste de retour les Bouyans et l'ancien chemin de Bellard) ; un espace pour débutants (au-dessus de la piste des Bouyans en direction des Charmettes) ; une zone importante pour bons skieurs (pistes existantes de Cuinat jusqu'au col de Bellard) ; un espace hors pistes (versant de la combe de Bellard situé entre le col du Marolay et la tête de Bellard).

De plus : « *L'implantation d'un fil-neige en direction des Charmettes avec un aménagement de pistes vertes et bleues serait essentielle entre 1 750 m et 1 800 m. Le téléski de Cuinat serait maintenu (1 750 m à 2 050 m) tout comme (les premières années du réaménagement) le télésiège du col de Bellard dont il faudrait négocier l'exploitation avec un partenaire des Sybelles. Si cela n'est pas possible, peut-être faudrait-il envisager une ou deux années en stand-by sachant qu'il faut conserver la piste retour du col de Bellard dans tous les cas.* »

En outre : « *Il faudrait également planter un télésiège débrayable de liaison au col du Marolay ou de préférence à la tête de Bellard avec la participation de la Soremet (ce qui est essentiel) qui*

serait partante. S'il n'est pas possible de créer une piste de descente, celle-ci pourrait s'envisager en hors-pistes. Cette espace Téchette devrait être complété à terme par un bar-restaurant d'altitude (implantation à prévoir). »

Enfin : « *Le téléski et le télésiège de l'Ormet seraient démontés, la zone devenant un espace d'initiation au ski de randonnée. Un espace pour la pratique des raquettes devrait être entretenu au pied des pistes en direction de Bon Mollard et de La Frasse.* »

L'ensemble de ces réalisations devrait faire baisser le coût de fonctionnement du domaine skiable « *sensiblement de moitié* ».

Pour concrétiser la phase « *après 2025* », il serait impératif « *d'avoir construit un ensemble immobilier d'au moins 1 000 lits* ». Le front de neige devrait être complété par « *la construction d'un ou plusieurs bâtiments : commerces et hébergements* ». Un parking supplémentaire deviendrait alors indispensable. « *L'espace ski pour débutants resterait en place (tapis et Épinette). L'avenir du téléski de Rogemont (démonté ou remplacé ?) serait à discuter en fonction de l'enneigement des prochaines années.* » L'espace Téchette devrait évoluer : « *Deux télésièges remplaceraient l'un le téléski des débutants installé dans la phase 1 en direction des Charmettes, l'autre celui de Cuinat dont le départ devrait être déplacé. Le télésiège du col de Bellard serait conservé.* »

Enfin « *quand la rentabilité le permettra, avec un nombre de lits suffisants, 5 000 lits et plus* » (mais aucune date n'est avancée...), « *création d'un espace Bellard 2 300 m en remplaçant le télésiège du col de Bellard par un télésiège débrayable qui aboutirait, à droite du col, dans la zone des Chérennes où il serait possible de monter rapidement les skieurs et les piétons sur un vaste espace en forme de plateau* ».



L'ASPECT FINANCIER

Un principe et des incertitudes

Une question hante les débats sur le réaménagement du domaine skiable : celle de son coût financier et de l'enveloppe budgétaire que la commune de Saint-Colomban sera capable d'y consacrer. Faute d'informations municipales (*lire ci-contre*), de quels éléments disposons-nous ?

Le principe

- Il a maintes fois été affirmé que l'engagement communal se ferait suivant un principe : utiliser la subvention que la commune verse chaque année à l'exploitant du domaine skiable pour combler son déficit d'exploitation (environ 700 000 euros), pour financer, par un emprunt, un réaménagement du domaine skiable qui annulerait ce déficit en 2 ou 3 ans.

- L'annulation du déficit d'exploitation serait obtenue par l'action conjuguée de trois mesures. D'abord le démantèlement des remontées mécaniques (Ormet et combe de Bellard) qui induirait, avec moins de matériel et de pistes à entretenir, et une réduction d'un tiers du personnel, un gain évalué à plus d'un tiers du déficit. Ensuite l'augmentation des tarifs des forfaits par alignement progressif sur ceux des Sybelles ; gain estimé là aussi, à clientèle équivalente, à un tiers du déficit. Enfin, assurer un meilleur remplissage du parc immobilier existant et construction de nouveaux lits.

- Ce principe présuppose donc que contracter l'emprunt, faire les travaux et réduire le déficit soient des actions concomitantes, et que le réaménagement n'indue pas (ou peu) de nouvelles charges de fonctionnement.

Les possibilités communales

- Une analyse des comptes communaux datant de 2019 montre que les annuités dues par la commune (au titre des emprunts en cours) s'élevaient à 720 000 euros cette année-là. Toutes choses étant égales par ailleurs depuis (notamment les charges de fonctionne-

ment qui ont diminué depuis 2016 et qui selon le maire « doivent rester à leur niveau 2020 », ce poste de dépenses resterait constant jusqu'en 2022 puis diminuerait de 70 000 euros par an jusqu'en 2029 dernière année pour laquelle ces données sont connues.

- Transformer le déficit d'exploitation (700 000 euros) en annuité, reviendrait à emprunter 13 M€ à 0,8 % sur 20 ans (conditions moyennes consenties aux collectivités locales en 2020).

- Une simulation établie en 2019 montrait que le budget communal pouvait absorber un investissement de l'ordre de 14,5 M€ financé par un emprunt de 13,6 M€ contracté pour moitié sur 2020 et 2021. Ce qui ajoutait aux annuités « anciennes » de nouvelles annuités de 738 000 euros (calculées sur la base d'un emprunt de 13,6 M€ à 0,8 % sur 20 ans). Dans cette étude prospective, seuls deux exercices budgétaires (2021 et 2022) étaient dans le « rouge ». Tout ceci était établi avec un déficit de fonctionnement de la station de 600 000 euros et donc une subvention communale de 600 000 euros jusqu'en 2021, puis seulement de 300 000 euros en 2022, puis de 0 à partir de 2023...

- C'est probablement compte tenu de ces éléments qu'à Saint-Colomban on considère aujourd'hui comme acquise la possibilité d'emprunter « sans grosses difficultés » jusqu'à 14 M€. Contracté par exemple pour moitié en 2022 et 2023, le remboursement de cet emprunt interviendrait à partir de 2024 soit dans une phase de baisse des annuités « anciennes ».

Les coûts

- De diverses sources, publiques ou privées, il ressortirait que la télécabine coûterait de l'ordre 12 millions d'euros et le télésiège arrivant au col du Marolay environ 3 millions d'euros.

- Des marges de manœuvre pourraient s'ouvrir pour la commune si la Soremet (ou un autre exploitant de l'Arvan si cette liaison aboutit sur les crêtes ail-

leurs qu'au Marolay) cofinancait (tout ou partie, comme espéré aux Villards) la liaison Téchette – les Sybelles, et/ou si ce réaménagement était subventionné par le département ou la région. Mais également, si le coût de l'investissement était moindre que prévu.

- En effet, compte tenu de la crise sanitaire, le carnet de commandes des sociétés de production d'équipements de montagne serait vide (« La fabrication des cabines est divisée par trois cette année » indique Poma), et les prix pourraient chuter dans une fourchette que certains (optimistes ?) estiment comprise entre 5 % et 30 %.

- Dans ces conditions, les capacités financières de la commune pourraient ne pas être entièrement affectées au réaménagement du domaine skiable en implantant des remontées mécaniques autres que la télécabine et quelques fils neige à la Téchette par exemple, toujours pour ne pas créer de nouvelles charges de fonctionnement. Elles seraient plutôt réorientées vers l'immobilier, l'autre volet du « nouveau modèle économique ».

Des finances « inquiétantes » ?

Interrogée sur l'enveloppe budgétaire que la commune pourrait utiliser pour financer le réaménagement du domaine skiable, le maire de Saint-Colomban nous a répondu qu'il était « trop tôt pour en parler ».

Concernant les rumeurs « inquiétantes » qui circulent depuis quelques semaines sur les finances communales, Pierre-Yves Bonnivard n'a pas démenti, tout en expliquant : « Pour l'instant je n'ai que très peu de visibilité sur le budget 2021 qui va être compliqué à faire. Par exemple, à ce jour, 20 mars, il me manque encore des éléments de l'année 2020, ce qui m'invite à une très grande prudence. Par ailleurs, à cause de la crise sanitaire nous avons perdu des recettes comme la taxe de séjour, et les loyers dus par certains gestionnaires de résidences ont été revus drastiquement à la baisse, soit une perte cumulée de plus de 30 000 euros. »

Le maire évoque également « des dépenses supplémentaires, directes ou indirectes, liées à la mise en place de mesures sanitaires pour continuer à assurer le fonctionnement global de la commune », qu'il chiffre « à quelques dizaines de milliers d'euros », et les dépenses engagées pour remplacer au coup par coup, et ainsi « assurer un minimum de service à la population », le personnel « reconnu comme personne à risque Covid-19 et que la mairie comme employeur a été contrainte, et à ce jour encore, de ne plus faire travailler ».

À ces « manques à gagner et à ces dépenses imprévues », sont venues s'ajouter des difficultés de trésorerie en grande partie dues à un changement de régime fiscal intervenu en début d'année 2020 sur le

budget des gîtes, dont une partie est dorénavant assujettie à la TVA. De ce fait, la commune n'a pas encore récupéré la TVA liée aux investissements qu'elle a réalisés à la résidence de La Perrière, fin 2019 et début 2020. « Nous sommes toujours, précise le maire, dans l'attente d'une validation administrative de plusieurs services de l'État pour la mise en œuvre de ce changement de régime fiscal, services qui ont parfois des approches différentes dans ce dossier ». Ce remboursement porterait sur quelque 200 000 euros.

Cette situation est « tendue », selon Pierre-Yves Bonnivard, d'autant plus qu'après la saison hivernale et à l'heure du bilan économique, « la situation des remontées mécaniques de Saint-Colomban vient également peser sur les finances communales », car si les régies intéressées toucheront bien les aides de l'État, celle de Saint-Colomban en serait exclue. Surprenant. Pierre-Yves Bonnivard : « Ce régime d'aide ne doit pas créer un effet d'aubaine et permettre à la régie d'avoir un meilleur résultat que les années précédentes. La commune devrait donc attribuer cette année encore une subvention de l'ordre 600 000 euros à SSDS pour le budget des remontées mécaniques, comme si la saison avait été régulière. Et nous devrions verser dès à présent une avance de 300 000 euros... »

En attendant que cela soit possible, « SSDS avance les fonds qui ont été nécessaires au fonctionnement du domaine skiable : production de neige de culture, salaires non pris en charge par le chômage partiel, loyers des engins de dague ou scooter, etc. »

Les projets alternatifs

Le projet de Paul Paret

(Suite de la page 5.)

Mais, le 17 mars, après que le conseil municipal ait choisi l'option Bellard, Paul Paret a formulé une variante « avec installation d'une télécabine dont le départ se situerait cette fois entre le Plan et La Perrière avec dépose intermédiaire sur le bas du plateau de l'Ormet et l'arrivée vers 1 880 m sur les crêtes de Bellard à l'aplomb des chalets de Bouyans ». Ce tracé permettrait de « remplacer les télésièges existants de l'Ormet et des Charmettes, l'utilisation des secteurs de Bellard et la sauvegarde de l'Ormet, site indispensable à Saint-Col et dont le plateau est propice aux skieurs débutants ». Il suppose que « la création d'un télésiège et d'un tapis sur l'Ormet avec un démarrage plus haut que la gare supérieure du télésiège de l'Or-

met actuel. Plus le départ de la télécabine sera proche du Châtelet, plus l'accès sur le bas du plateau de l'Ormet sera possible, rendant la zone d'apprentissage plus facile d'accès ».

(...) « Ce tracé évite le survol du ravin du torrent de Bellard, mais aurait toutefois une fin de parcours assez raide sur la Charmette de l'Ormet. Il oblige la création d'une piste de liaison disposée sur le bas de la piste de l'Ormet vers l'aire de loisir ». À prévoir une piste « de liaison avec le secteur d'apprentissage de La Pierre ». « La proximité de La Perrière et du parking de Pouchette sont des points positifs. Enfin cette option libérerait du terrain en front de neige pour des constructions. »

tion de la Soremet serait compromise et la commune se retrouverait seule pour financer le télésiège de liaison et en supporter les coûts de fonctionnement ce qu'elle ne pourrait pas assumer selon un responsable.

• Dès cette année, la crise sanitaire va priver la commune de recettes comme la taxe de séjour et une partie des loyers du gestionnaire de La Perrière (Olydéra). Mais ce dernier point vient surcroît contrecarrer l'effet de la rénovation des lits de La Perrière entreprise l'an passé et sur laquelle compte la commune pour augmenter le chiffre d'affaires des remontées mécaniques et diminuer son déficit.

• SSIT n'a jamais fait mystère de sa préférence pour l'option du Truc et le démantèlement des remontées mécaniques dans la combe de Bellard laissée au ski « nature ». Quelle sera son attitude face à la volonté municipale d'explorer l'option Bellard et, tout en conservant le télésiège du mont Cuinat, d'implanter des fils neige à la Téchette ? Selon des proches du dossier, il semblerait néanmoins peu probable que les projets alternatifs présentés le 11 décembre et le 5 février par des membres non élus de cette commission soient mis en œuvre (« trop coûteux » dit-on) ni qu'on puisse éviter le démantèlement d'une « partie significative » du parc des remontées mécaniques actuelles (réduction des charges).

Des espèces « en danger » et « vulnérables » recensées sur les sites

Les conclusions des études faunistiques et floristiques demandées en avril 2019 et réalisées en 2019 et 2020 sont souvent nuancées – sauf rares exceptions (pour la flore notamment) – et laissent la place à beaucoup d'interprétations... Extraits.

► SECTEUR BELLARD - MAROLAY

• Faune (28 novembre 2019)

Les habitats naturels accueillent de nombreuses espèces protégées sur le site envisagé pour le tracé de la télécabine (l'écureuil roux par exemple) et sur celui de la liaison avec la Toussuire (Marolay) avec notamment le tétras-lyre, espèce emblématique des Alpes.

(...) La création de ces remontées impactera donc ces espèces (...) de façon plus ou moins importante, les espèces forestières étant les plus touchées en cas de coupes d'arbres, et le tétras-lyre étant très sensible en période hivernale et en reproduction. La mise en place d'un planning intégrant les sensibilités du cycle biologique de ces espèces et d'autres mesures conservatrices permettront de limiter le dérangement et les impacts sur ces populations.

• Flore (mai 2020)

Les enjeux sont principalement liés à la présence de zones humides (relativement dégradées). Les milieux traversés sont relativement communs en milieu de montagne et ne sont pas de nature à remettre en cause la faisabilité d'un téléporté avec la mise en place de mesures adaptées (adaptation de calendrier, zones d'évitement pour l'implantation des pylônes, etc.), d'autant plus qu'il s'agit d'un remplacement d'appareil (TS des Charmettes) dont la moitié du tracé reprend un axe existant.

Cependant, sur la zone d'étude du projet de liaison avec La Toussuire plusieurs enjeux très forts ont été mis en évidence par la présence de la *Tofieldie naine*, espèce protégée au niveau national et inscrite en tant qu'espèce « en danger » sur la liste rouge Rhône Alpes.

De nombreux bas-marais alcalins et des tufières, habitats d'intérêt communautaire et prioritaire inscrits dans la directive habitat, forment un réseau humide d'une grande richesse écologique (...) et des habitats très sensibles à préserver.

Dans le cas de l'aménagement de ce versant, pour les trois axes proposés du télésiège en projet, ces enjeux peuvent être évités selon l'implantation des pylônes (attention tout de même aux terrassements des pylônes en aval des zones humides pouvant perturber leurs alimentations). L'axe le plus au sud paraît tout de même le plus favorable. Les terrassements pour la piste de ski engendreraient la destruction directe d'une partie des bas-marais, la destruction de la *Tofieldie naine* et la perturbation des zones humides en contrebas.

(...) Il est important de souligner le caractère exceptionnel de ces milieux

et des espèces concernées, pouvant remettre en cause la faisabilité du programme proposé. En effet, le terrassement continu du versant pour le passage d'une piste de ski en site inexploité présente un impact majeur qu'il sera difficile de compenser.

► SECTEUR DU TRUC

• Faune (9 décembre 2020)

Les conclusions sont similaires à celles sur le secteur de Bellard (sauf que le tétras-lyre n'est pas cité).

• Flore (décembre 2020)

Ont été relevés sur cette zone plusieurs enjeux très forts notamment la *Buxbaumie verte* (genre de mousse), espèce protégée au niveau national et inscrite en tant qu'espèce « vulnérable » sur la liste rouge européenne, et un bas-marais acide non dégradé, habitat à fort enjeu de conservation.

Dans leur globalité, les habitats et espèces recensés présentent des enjeux qualifiés de faibles à modérés. (...) À noter que les (...) enjeux des habitats forestiers sont considérés comme forts. Très localisés ils peuvent être évités. La majorité des milieux traversés ne sont pas de nature à remettre en cause la faisabilité d'un téléporté avec la mise en place de mesures adaptées.

Toutefois, la réalisation de dossiers réglementaires pourrait être nécessaire, notamment en cas de destruction directe ou indirecte de faune ou flore protégée (*lire ci-dessous*). Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation devront être proposées.

Des procédures d'instruction lourdes

Les procédures de demande d'autorisation nécessiteront trois dossiers :

- un dossier concernant la loi sur l'eau puisque – c'est le cas ici – des milieux humides sont touchés. « Ce dossier devra être accompagné de mesures de compensation fortes et réalisables pour les milieux de bas-marais alcalins et de tufières, très localisés et formés sur des milliers d'années. Si compensation il y a, il faudra s'assurer de trouver une surface à proximité de la zone impactée (...). À ce jour, aucune zone de compensation potentielle n'a été identifiée sur le secteur. »

- un dossier pour obtenir une dérogation au titre des espèces protégées. Dans le cas d'une destruction d'espèce protégée, ici *Tofieldie naine* (au Marolay) et la *Buxbaumie verte* (au Truc), une demande de dérogation sera nécessaire, que cette destruction soit directe ou indirecte (assèchement de zones humides par exemple). « Ce type de dossier, lourd de conséquence en termes d'inventaire exhaustif et d'impact sur l'environnement implique là aussi la mise en place de mesures de compensation importantes. Il peut être instruit par les services régionaux (DREAL région), mais selon la sen-

Suppression des forfaits St-Col semaine et saison

Les tarifs des forfaits de ski restent un sujet sensible aux Villards, notamment depuis que le 5 juin dernier le conseil municipal a approuvé une augmentation des tarifs 2020-2021 comprise entre 29 % et 50 % selon le type de forfait.

Cette hausse était la contrepartie, acceptée par le conseil municipal de Saint-Colomban le 25 novembre 2019, qui permettait à la clientèle de Saint-Colomban d'utiliser le télésiège de l'Eau d'Olle. Elle était inscrite dans le protocole d'accord daté du 25 novembre 2019 par lequel la commune de Saint-Colomban et la Satvac ont mis fin au litige qui les opposait depuis 4 ans (*). Cette augmentation est également présente dans la DSP signée avec SSDS dont le préambule se termine en rappelant qu'à « l'instar de ses partenaires des Sybelles, plus de 80 % des ventes de St-Col devraient se faire sous la forme du forfait Sybelles. D'ici là (la station de Saint-Colomban) doit faire évoluer progressivement sa grille tarifaire ». (**)

Le 18 décembre 2020, le conseil municipal devait se prononcer sur les tarifs 2021-2022. Ce point de l'ordre du jour a cependant été reporté, le maire indiquant « que les tarifs des forfaits font débat et qu'il semble y avoir des interrogations dans le conseil municipal et un besoin d'explication par SSDS ».

Le 5 février dernier, lors de la réunion de la commission communale du domaine skiable, la question a ressurgi quand un membre de cette commission a demandé : « Quel est le prix du forfait journée à Saint-Col ? ». Si peu ont ré-

pondu, la contestation du coût du forfait Saint-Col a néanmoins paru majoritaire dans cette commission.

Après son report le 18 décembre et « plusieurs réunions avec l'exploitant », la grille tarifaire 2021-2022 était de nouveau à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal le 12 février dernier.

Le tarif « initiation » (accès limité au tapis de l'Ourson, aux téléskis de Roggemont et de l'Épinette) propose deux formules : 20,80 € pour 4 heures (au lieu de 20,40 € pour la présente saison) et 23,90 € (22,90 €) pour la journée.

Le tarif « évolution » (accès au domaine de Saint-Colomban et au télésiège de l'Eau d'Olle) en propose également deux : 33,90 € pour 4 heures (au lieu de 32 euros pour la présente saison) et 36,90 € (34,80 €) la journée. Le tarif de la montée piétonne par le télésiège de l'Ormet passe de 7,50 € à 10 euros.

À noter la disparition des forfaits semaine et saison de Saint-Colomban. Les forfaits « évolution » 4 heures et journée sont moins chers que dans les autres stations. Les forfaits « initiation » 4 heures et journée sont aux mêmes tarifs que ceux de Saint-Sorlin. L'évolution de ces tarifs représente selon les cas une augmentation comprise entre 2 % et 6 % que Christian Frasson-Botton a jugé être « dans des proportions correctes ».

Marie-Thérèse Ledain a indiqué craindre que Saint-Colomban soit la seule station des Sybelles sans forfait saison sur son domaine skiable, et Stéphanie Lafaurie a rappelé que SSDS avait indiqué que le prix des forfaits de ski ne représentait que 15 % du budget total d'un séjour au ski...

Pierre-Yves Bonnivard a estimé quant à lui « qu'une suppression globale des forfaits propres serait une explication logique liée à l'instauration d'un nouveau modèle économique », et rappelé « que la Samso et la Satvac y étaient très favorables depuis plusieurs saisons contrairement à certaines communes comme Saint-Colomban et Saint-Sorlin ». Christian Frasson-Botton a suggéré d'envisager pour l'avenir un forfait Bellard et souligné la différence de prix, pour la saison à demitarif, entre l'« ancien » forfait Saint-Colomban (375 euros) et le forfait Sybelles (592 euros).

Finalement le conseil municipal a approuvé ces tarifs (9 voix pour, une abstention : Dominique Metz, et 1 voix contre : Marie-Thérèse Ledain) mais assortie d'une condition : que toutes les stations des Sybelles appliquent ce principe de suppression de leurs forfaits propres. Dans le cas contraire, la commune demandera « expressément la mise en place d'un forfait saison propre à Saint-Colomban ».

(*) Le Petit Villarin numéro 190, décembre 2019.

(**) Le Petit Villarin numéro 193, septembre 2020.

L'association Épicerie & compagnie reconduite pour 3 ans

Ça paraissait aller de soi, ce fut loin d'être une formalité... Après que l'association ait annoncé fin janvier son souhait de continuer, plusieurs rencontres ont été nécessaires, parfois tendues, avec quelques incompréhensions d'un côté et quelques doutes de l'autre, avant que le conseil municipal de Saint-Colomban ne propose à l'association de reconduire pour 3 ans son bail qui arrive à terme le 30 avril prochain. L'enseigne *Épicerie & Compagnie* va donc pouvoir se développer « pour que les habitants et les personnes de passage trouvent dans l'épicerie du village des produits de qualité et pour créer et maintenir un lien social dans le pays ».

Cette forme de complémentarité entre commerce et lien social connaît actuellement un regain d'intérêt en milieu rural où 6 villages sur 10 n'ont plus de commerce de proximité. Le mouvement « Bouge ton coq » par exemple a lancé une grande campagne pour implanter des épiceries associatives dans 2 000 communes en France. Partout ce mouvement est soutenu par les municipalités qui mettent à disposition un petit local (souvent gratuitement) et par les habitants qui se mobilisent bénévolement pour tenir des permanences, animer les magasins, effectuer les réapprovisionnements ou réceptionner les marchandises. Partout également ces commerces sont des lieux de vie où l'on

peut « profiter de la bonne humeur qui règne dans le petit local », comme à Saint-Colomban, et qui suppléent les anciens bistrots où l'on se « refilait » les dernières nouvelles en prenant un café ou un blanc.

Toutes ces épiceries « pas comme les autres » proposent principalement des produits locaux. À Saint-Colomban, ceux-ci représenteraient 50 % du chiffre d'affaires, contre 30 % pour les produits conventionnels et 15 % pour les produits « bio ». Une caractéristique que Pierre-Yves Bonnivard a soulignée au cours d'une réunion de la commission agricole de la 4C à l'occasion d'une discussion sur l'idée d'un panier pique-nique qui permettrait de promouvoir les produits locaux de la Maurienne auprès des cyclistes et des randonneurs de passage, et à laquelle serait associée Maurienne Tourisme.

Le point faible de ces structures reste naturellement leur fragilité économique qui impose à ceux qui les tiennent des conditions de travail, et donc de vie, exigeantes en disponibilité, heures hebdomadaires de travail, conditions salariales. Et cela malgré le soutien et l'aide bénévole de sympathisants.

Pour pérenniser ces activités il faudrait davantage de clients et donc de monde et donc de travail...

À partir d'une enquête réalisée en Lozère et dans

le Gard, Florence Aubenas a constaté que « les commerces de proximité connaissent une forme de renaissance sous le double effet de la crise sanitaire et de l'arrivée de nouveaux habitants lassés par la vie citadine ». (*) Mais comment ce mouvement peut-il être durable si ces nouveaux habitants ne trouvent pas de travail dans ces pays d'accueil ? Ni les infrastructures de qualité qu'on est en droit d'espérer aujourd'hui : école équipée, aides à domicile adaptées et donc correctement rémunérées, offres de soins médicaux proches, etc. Et réseaux numériques fiables si l'on veut tabler sur le télétravail...

Reste le tourisme hivernal qui ne peut pas tout dans les stations de moyenne altitude comme on le constate aujourd'hui aux Villards...

En attendant un hypothétique développement économique, à Saint-Colomban, les 2 salariés de l'association Josette Lièvre et Franck Ruzzin se disent « prêts pour poursuivre l'aventure, même si les conditions financières ne (leur) permettent pas d'être salariés correctement en regard du temps de travail accompli. »

(*) Florence Aubenas, La revanche des épiceries (*Le Monde*, 27 février 2021).

RENCONTRE AVEC JOSETTE LIÈVRE ET FRANCK RUZZIN

« La vente de produits régionaux, axe prioritaire de nos propositions »

« Le Petit Villarin : Quel bilan commercial tirez-vous de ces trois ans ?

– Josette Lièvre et Franck Ruzzin : Notre chiffre d'affaires a augmenté par rapport au précédent exploitant mais aussi au cours des 3 ans qui viennent de s'écouler. La première année nous n'avons travaillé que 8 mois et réalisé un chiffre d'affaires, ramené à une année civile, en baisse de 17 % par rapport à celui de la précédente gérante Aurore Pollet. Mais en 2019, nous avons progressé de 28 % et de 24 % en 2020 où nous ferons 176 500 euros de chiffre d'affaires.

– À quoi attribuez-vous cette augmentation ?

– Il est difficile de cibler les raisons de cette augmentation, c'est plutôt un ensemble de choses. Tout d'abord, nous pensons que l'offre est différente et axée principalement sur les produits régionaux et les produits de qualité, ce qui a ramené une clientèle qui trouve des produits nouveaux qui lui plaisent et qu'elle ne trouve pas ailleurs dans la vallée. C'est peut-être aussi lié à notre présence pendant le premier confinement où nous avons mis en place un service de courses afin d'éviter aux habitants de nombreux déplacements vers la vallée à *Intermarché*, *Biocoop*, etc. De nouveaux habitants sont venus à cette occasion et continuent de venir. Ensuite, les activités annexes à l'épicerie : animations, expositions, ateliers divers, etc., nous ont fait connaître auprès des habitants qui jusque-là ne venaient pas fréquemment à l'épicerie. Ces activités font partie de notre projet initial, elles sont très prenantes en temps mais

valorisantes puisqu'elles nous permettent de vraiment jouer notre rôle qui est de créer et maintenir un lien social dans la vallée des Villards.

– Quelle part de votre chiffre d'affaires est due aux habitants, aux vacanciers et aux clients de passage ?

– Clairement, le plus gros du chiffre d'affaires se réalise sur les périodes « touristiques » : février, juillet et août et c'est quand même le nombre qui fait la différence ! Au terme de ces 3 ans nous constatons que nous sommes plus connus, que les gens de passage ou les vacanciers reviennent, qu'ils sont contents de nous retrouver et que c'est réciproque. Nous avons gagné de nouveaux clients chez les habitants et les résidents secondaires, sans doute, comme on le disait, à cause de notre présence et de notre activité pendant le premier confinement. Des habitants sont venus à cette occasion et revenus ensuite. Concernant la clientèle touristique, nous observons depuis le début de notre activité, que celle d'été est plus ouverte sur le village et vient plus facilement à l'épicerie, c'est certainement l'été qui provoque cela. La configuration particulière de cette saison d'hiver, sans remontées mécaniques et avec le soleil, avait un petit air peut-être pas estival mais printanier. Moins d'argent dans le forfait, plus de temps de découverte. Il faut attendre les chiffres de fréquentation de l'OT et des structures d'accueil pour faire un réel bilan mais nous pensons qu'il sera important de le prendre en compte dans le cadre d'une réflexion globale pour les années qui viennent.

– Ce bilan économique correspond-il à celui que vous espériez à votre arrivée ?

– Aurore Pollet est partie pour ouvrir une chocolaterie à Modane, c'est son métier, sa passion. Elle nous a parlé de son travail à l'épicerie qu'elle a trouvé dur car elle était seule à gérer. Nous savions en arrivant que nous ne proposerions pas les mêmes produits qu'elle, donc il est difficile de comparer. Aurore a mis en place le système de réservation du pain, le contrat de livraison du pain et du *Dauphiné libéré* avec *Au pain des Alpes* le boulanger de Saint-Michel. Nous avons maintenu ces acquis et cela fonctionne très bien. Peu de fournisseurs nous livrent à Saint-Colomban et avoir ce contrat avec un boulanger est très important pour nous. Concernant la commune, nous faisions un peu figure d'extraterrestres en présentant notre projet de reprise, mais Pierre-Yves Bonnivard y a cru et nous a soutenus. Par contre, aujourd'hui, lors des discussions avec la municipalité pour le nouveau bail, nous n'avons jamais entendu parler des habitants mais uniquement des touristes. Nous devons être « opérationnels » pour satisfaire les touristes mais jamais un mot sur le service et la satisfaction des habitants ! Cela nous surprend et nous déçoit.

– Quel bilan relationnel tirez-vous avec les habitants, les mairies, les autres commerces villarins ?

– Notre principale force, c'est de ne pas être seul comme a pu l'être Aurore Pollet. Nous sommes une structure associative avec 2 salariés principaux, des

salariés plus occasionnels, des bénévoles et 99 adhérents ! Nous pensons que les habitants intéressés s'y retrouvent, nous leur proposons plus qu'un service d'épicerie avec des livres et des jeux, en vente ou en prêt, des discussions, des ateliers... Globalement, nous avons de bons contacts avec les acteurs économiques locaux sauf avec ceux qui ne nous voient pas ! Idem pour les relations avec les habitants. Parfois c'est un peu perturbant d'entendre des critiques souvent très négatives venant de personnes qui ne viennent pas à l'épicerie, mais tout cela est largement compensé par les nombreux retours positifs que nous avons.

– La vente de paniers marche-t-elle selon vos espérances ?

– Durant ces 3 années nous avons travaillé avec une petite trentaine de producteurs et commerçants locaux et la vente de produits régionaux est une grosse part de nos ventes, environ 50 %. Concernant les paniers de légumes de l'ESAT de Saint-Rémy-de-Maurienne, nous sommes passés de 5 paniers en 2019 à 10 en 2020 (par semaine et sur 4 mois) plus un ou deux paniers selon les semaines que nous utilisons pour cuisiner et vendre. On leur prend également des jus de fruits. Les clients, l'ESAT et nous sommes très satisfaits de cette collaboration. Depuis le début, la vente de produits régionaux est un axe prioritaire pour nos propositions de produits et nous comptons bien continuer.

(Lire la suite page 9.)

Rencontre avec Josette Lièvre et Franck Ruzzin

(Suite de la page 8.)

– Le commerce est géré par une structure associative. Est-ce un avantage ?

– Nous avons choisi la structure associative par conviction en lien avec ce que nous voulions développer. Quand nous avons postulé pour la reprise du commerce, nos deux objectifs étaient de permettre le maintien d'un commerce de proximité dans le village et de créer un lieu convivial en proposant des activités, des ateliers, des rencontres, des expositions... Et ceci, toute l'année parce que nous pensons que pour que le village vive il lui faut plus que des touristes 3 mois par an. Nous sommes bien conscients que sans les touristes, l'épicerie ne survivrait pas et que c'est grâce à ces périodes fastes en termes de chiffre d'affaires que nous pouvons être là toute l'année et proposer des animations et ateliers aux habitants le reste de l'année. Cela n'a pas été facile de s'adapter à ces ruptures de fréquentation mais finalement on s'y retrouve !

– Comment fonctionne l'association ?

– Nous avons une centaine d'adhérents, un conseil d'administration composé de 6 personnes qui sont parties prenantes de toutes les propositions et décisions, qui soutiennent l'activité et le rôle de l'épicerie pour les Villards. Un petit groupe de bénévoles a été présent pour les remplacements lors de nos congés de 2018 et 2019. Il est très actif pour récupérer des commandes dans la vallée, les ateliers et les animations sans demande de rémunérations de la part d'artistes... Nous sommes petit à petit connus dans les réseaux associatifs en lien avec le social et la culture, ce qui nous a permis d'organiser la journée de prévention « Préservons notre autonomie » ainsi que d'accueillir les Cafés intinérants créés par Les Petits Frères des pauvres et financé par le département de la Savoie. Une rencontre avec le département de la Savoie qui découvrait l'épicerie et nos propositions nous a incités à répondre à l'appel à projets auprès de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie qui est l'un des dispositifs phare de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement porté par les départements. Le projet « Si les Villards m'étaient contés... » est ainsi né et nous avons reçu une subvention de 10 000 euros pour nous aider à réaliser cette grande aventure ! Même si la Covid-19 a un peu coupé notre élan, nous sommes très satisfaits de ce projet, de la façon dont des habitants s'en sont emparés, de leur participation ainsi

que de l'intérêt des visiteurs. Nous venons de mettre en ligne un site qui regroupe tout ce qui a été fait dans ce cadre (<http://slv.epicerieetcie.fr/>).

– Qu'apportent les activités annexes que vous proposez ? Envisagez-vous de les développer et de les faire évoluer ?

– Nous ne pensons pas qu'il y ait d'un côté une activité principale avec l'épicerie (« Épicerie ») et de l'autre des activités annexes (« & Cie »), nous essayons d'en faire un tout. Pour parler de la vente de livres en lien avec la librairie *Des Livres et vous*, cela marche bien. Cet été nous avons proposé des livres sur la nature, cet hiver sur les activités de montagne ainsi que des livres pour enfants mais aussi des polars, des romans... Des clients nous commandent leurs livres ou viennent régulièrement à l'épicerie en acheter. Les prêts de jeux et de livres fonctionnent bien aussi, des personnes nous apportent leurs livres et viennent en emprunter d'autres, cela tourne bien. Évidemment, l'organisation d'activités quelles qu'elles soient prend du temps, le nombre d'heures passées sur « Si les Villards m'étaient contés... », pour l'organisation des stages, des soirées, des ateliers est énorme mais tellement satisfaisant en termes d'échanges et de rencontres. Nous attendons avec impatience que les mesures sanitaires soient levées pour que nous puissions reprendre tout cela.

– Combien faites-vous d'heures par semaine ?

– Notre travail est fait de plusieurs activités : la vente à l'épicerie, selon les plages d'ouverture et les périodes, va de 24 heures à 50 heures par semaine ; la cuisine représente 35 heures par semaine sur les périodes touristiques (3 mois) et environ 7 heures par semaine sur les périodes creuses ; l'approvisionnement c'est entre 6 et 12 heures par semaine selon les périodes car à part le pain et 2 autres fournisseurs, personne ne livre Saint-Colomban, en tout cas dans nos choix d'approvisionnement ; l'étiquetage et la mise en rayons, entre 2 et 7 heures par semaine selon la période ; la comptabilité et l'administratif entre 7 et 10 heures par semaine ; l'organisation des différentes activités entre 7 et 10 heures par semaine. Ce qui fait 53 heures de travail par semaine en période basse et 124 heures en période touristique qui se répartissent entre 1 à 3 personnes selon les saisons, payées chacune au SMIC pour un maximum de 35 heures !

Douze gérants depuis 1982

Depuis l'ouverture de la boulangerie du Prin (1982), 12 gérants se sont succédé : Jean-Louis Taboury (juillet 1982 - mai 1993, soit 10 ans et 11 mois), Guy Abraham (juillet 1993 - avril 1996, 2 ans et 10 mois), Christophe Gagliardi (juillet 1996 - mars 1998, 1 an et 9 mois), Richard Gigante (avril 1998 - mars 2000, 2 ans), Frédéric Dhont (avril 2000 -août 2002, 2 ans et 5 mois), Vito Carlucci (décembre 2002 - décembre 2004, 2 ans et 1 mois), Christophe Brésil (janvier 2005 - décembre 2007, 3 ans), Frédéric Masson (décembre 2007 - décembre 2008, 1 an), Stéphane Perelle (janvier 2009 - décembre 2010, 2 ans), Farid Taleb (janvier 2011 – 30 novembre 2014, 3 ans et 11 mois), Monique Pautasso (intérim du 21 décembre 2014 au 20 avril 2015, 4 mois), Aurore Pollet (20 avril 2015 – 19 avril 2018, 3 ans), Josette Lièvre et Franck Ruzzin (mai 2018 – ...).

L'activité « boulangerie » au fil des mois

Le nombre de baguettes et de viennoiseries vendues en 2020 montre des différences mensuelles intéressantes. Novembre est le mois où l'activité commerciale est la plus faible, correspondant au fait qu'à cette période le nombre d'habitants sur l'ensemble des deux communes est à son étage. Seuls y demeurent les résidents permanents.

Si on prend comme unité de vente celle de ce mois (578), on constate que les activités des mois d'avril, mai, juin, septembre et octobre s'établissent à des valeurs comprises entre 1,5 et 2 fois celle de novembre. Avec une augmentation continue d'avril à juin, et une diminution de septembre à octobre. Cela pourrait s'expliquer par l'arrivée des résidents secondaires au printemps et par leur départ à l'automne.

Toujours en se référant au résultat de novembre (578) pris comme unité de comparaison, on constate que l'activité estivale est de 8,3 en juillet et de 12,8 en août, tandis que celle liée au tourisme d'hiver est de 3,9 en janvier, 12,4 en février et 3,7 en mars. Décembre affiche une activité de 2,8 probablement réalisée durant la dernière semaine (vacances de Noël). On remarque donc que les deux mois d'été pèse quasiment autant (21,1 fois l'activité de novembre) que les 4 mois d'hiver réunis (22,8).

Si maintenant on prend comme référence l'activité des mois où les résidents secondaires sont présents, l'activité des 3 mois « touristiques » principaux (février, juillet et août) ne représente plus qu'entre 5 à 7 fois celle des secondaires.

– La population vieillissant, envisagez-vous d'entreprendre des tournées dans les hameaux ?

– Organiser des tournées, on nous en parle beaucoup mais nous n'avons pas de demandes claires allant dans ce sens. Prochainement nous allons proposer une enquête de satisfaction sur l'épicerie afin que ceux qui viennent et ceux qui ne viennent pas expriment leurs souhaits, le négatif comme le positif, etc., et dans cette enquête nous poserons la question de la tournée. Actuellement, nous livrons à la demande. Nous avons été surpris que lors du deuxième confinement, la mairie propose aux habitants d'aller faire leurs courses à *Intermarché* et à l'épicerie sans nous en parler et alors que nous avions assuré les courses d'un certain nombre d'habitants durant le premier confinement.

– Pourriez-vous envisager si besoin était d'ouvrir d'autres points de ventes dans la commune ?

– La question du nouveau point de vente semble préoccuper les élus, nous entendons beaucoup de choses comme une épicerie plus une boulangerie plus une charcuterie, etc. Lors de nos entrevues initiales, la question nous avait été posée : serions-nous prêts à ouvrir un autre point de vente durant la saison touristique sur le front de neige ? Depuis les projets ont changés, il est question maintenant du Chef-Lieu... Nous examinerons toute proposition qui nous sera faite même si aujourd'hui, nous ne pensons pas que cette proposition nous concernera. D'autant qu'au vu de notre expérience, nous nous posons la question de la viabilité de 2 commerces à Saint-Col.

– Si les conditions sanitaires le permettent, un comice agricole dont on dit qu'il va drainer 3 à 4 000 personnes aura lieu en mai. Comment allez-vous vous organiser ?

– L'organisateur nous propose un stand pour présenter les produits régionaux de Maurienne vendus à l'épicerie. En lien avec les producteurs, nous réfléchissons aux produits qui pourraient

être exposés, par exemple pains du *Pain de Jean*, tomates de Nicolas Rosstaing-Troux, saucissons de chez Mestre avec de la viande de brebis de St-Col, bière ou vin, etc. Avec les autres associations locales nous projetons de faire un stand en lien avec le patrimoine. Nous ne pensons pas que l'épicerie soit fortement impactée par cette journée. Pour le Tour de l'Avenir, la fête du 15 août, etc., l'affluence reste à proximité de l'événement.

– Quels sont vos projets pour les 3 prochaines années ?

– Pour le moment, nous évitons de nous projeter car la perspective d'une prolongation de la crise sanitaire freine toutes les envies et les projets. Nous proposerons dès que ce sera possible, des soirées repas, des expositions, des conférences. Une doit se dérouler d'ici fin juin sur le thème « Quitter son pays » avec Gérard Crespo comme intervenant. Nous continuerons les collaborations avec Le Chaudron magique qui organise les stages de découvertes des plantes à qui nous fournissons les repas, avec l'Atelier Garuda pour les stages de yoga et avec tous ceux qui le souhaiteront. Cet hiver, nous avons imaginé une soirée consacrée à la station et à l'*Auberge du Coin*, nous la reportons après la saison d'été. »

Une vitalité reconnue

Mi-mars, l'association Épicerie & compagnie a été lauréate des « Vœux solidaires » 2021, opération organisée depuis 2016 par la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes d'EDF, pour son action visant « à maintenir et gérer un commerce de proximité tout en développant un lieu convivial afin de renforcer le lien social intergénérationnel, de dynamiser le village et d'y pérenniser 1 à 2 emplois selon les saisons ». Le montant du soutien est de 1 000 euros.

Le hameau du Bouchet comme élément de compréhension de rupture sociétale et paysagère

Sur les 10 hameaux que comptait la commune de Saint-Alban-des-Villards en 1900, 4 ont aujourd'hui disparu : le Bouchet, Bon Mollard, le Cruet et le Rivaud. Tous ont connu, à partir de la fin du XIX^e siècle, un déclin démographique sans précédent qui devait les affecter durablement. À l'exception du Rivaud, détruit par une catastrophe en 1955, les 3 autres ont été les victimes des mêmes facteurs précipitant leur abandon. L'exode rural couplé à l'absence de route ont été les causes essentielles accélérant le passage de lieux de vie à des lieux vidés de toute population et activité. Ainsi, ces hameaux développés durant un optimum agricole sont entrés en phase d'abandon au cours du XX^e siècle.

La matérialisation de l'abandon de ces sites peut être étudiée sous l'angle de leur visibilité actuelle rapportée à celles passées. C'est au travers de l'exemple du hameau du Bouchet, situé à 1 070 m d'altitude en rive droite du Glandon, qu'il est possible d'observer le passage d'une visibilité paysagère accrue à une invisibilité totale.

En 2021, cela fait 69 ans que le hameau du Bouchet

est abandonné et ce depuis le départ de sa dernière habitante permanente, Mélanie Alexandrine Frasson-Groux en 1952. C'est pratiquement sept décennies qui ont contribué à transformer durablement le paysage villageois. Le document ci-dessous présente une analyse diachronique du paysage du hameau du Bouchet à partir de photographies aériennes permettant de comprendre les dynamiques d'enrichissement et de fermeture paysagère qui l'ont affecté. Les délimitations en pointillés blancs représentent l'enveloppe spatiale du hameau, tandis que celles en traits pleins blancs définissent les espaces ouverts, c'est-à-dire les prés.

La photographie de 1948 présente un hameau marqué par un vaste espace périphérique ouvert. À cette date, ce dernier est encore habité, ce qui explique la présence de bandes de terre cultivées visibles sur cette photographie. Le cliché de 1956, soit seulement 8 ans après, nous fait ressortir un espace ouvert en cours de rétractation. Entre ces deux photographies, un événement majeur s'est produit, il s'agit de l'aban-

don du hameau à l'automne 1952 qui crée de ce fait un basculement entre le peuplement et l'abandon.

Cette désertion a des répercussions à la fois sur la physionomie même des entités bâties, qui se dégradent avec le temps, mais également sur l'ensemble de ces périphéries correspondant aux jardins, vergers, terres cultivées et pâtures voire sur les alpages en amont. Ainsi, « *d'une forte utilisation voire d'un surpâturage, on passe à une situation de sous-pâturage avec pour conséquence une dégradation du tapis herbacé puis le développement des broussailles et enfin l'installation d'arbres* » (1).

Par la suite, il est possible d'observer une accélération de la prolifération du couvert végétal entre les années 1967 et 1970, soit en seulement 3 ans durant lesquels le morcellement des espaces ouverts devient majoritaire au sein du paysage. Les photographies de 1982, 1990, 2009 et 2020 nous montrent la disparition progressive de certains espaces ouverts et la rétractation d'autres dont la disparition à terme est inévitable.

Au-delà de la fermeture des espaces ouverts, un autre phénomène se produit, celui de l'invisibilisation progressive des bâtiments constitutifs du hameau. C'est le cas entre 1948 et 1970 où l'enveloppe spatiale du Bouchet disparaît, noyée au milieu de la végétation colonisatrice. « *La nature façonne l'édifice original exactement comme un sculpteur travaille sur un bloc de marbre. Par une sorte de création négative, continue, la ruine reçoit sa forme actuelle de l'invisible* » (2). De ce fait, à partir des années 1970, le hameau du Bouchet a totalement disparu du paysage. Il est possible de voir cette absence sur les vues aériennes de 1982, 1990, 2009 et 2020 où, sans le tracé en pointillés, il n'est plus possible de délimiter ce dernier.

Les conséquences de l'abandon de ces lieux de vie se matérialisent par une invisibilité au sein des paysages communaux. Par conséquent, l'abandon du hameau du Bouchet crée une rupture de temporalité entre une phase de peuplement et une phase de désertion, mais plus encore, cela caractérise une rupture d'un modèle de société montagnarde centrée sur l'activité agricole et l'autosuffisance alimentaire (3,4). Enfin, une rupture paysagère est visible entre un hameau bordé de terres exploitées et le développement de la forêt.

Yannis Nacef

(1) PHILIPPE MOUSTIER, Déprise agricole et mutations paysagères depuis 1850 dans le Champsaur et le Valgaudemar (Hautes-Alpes), *Méditerranée*, n°107, 2006, pp. 43-51.

(2) ZOLTAN SOMHEGYI, Ruines contemporaines. Réflexion sur une contradiction dans les termes », *Nouvelle revue d'esthétique*, n°13, 2014, pp. 111-119. Site internet : <https://remonterletemps.ign.fr/>

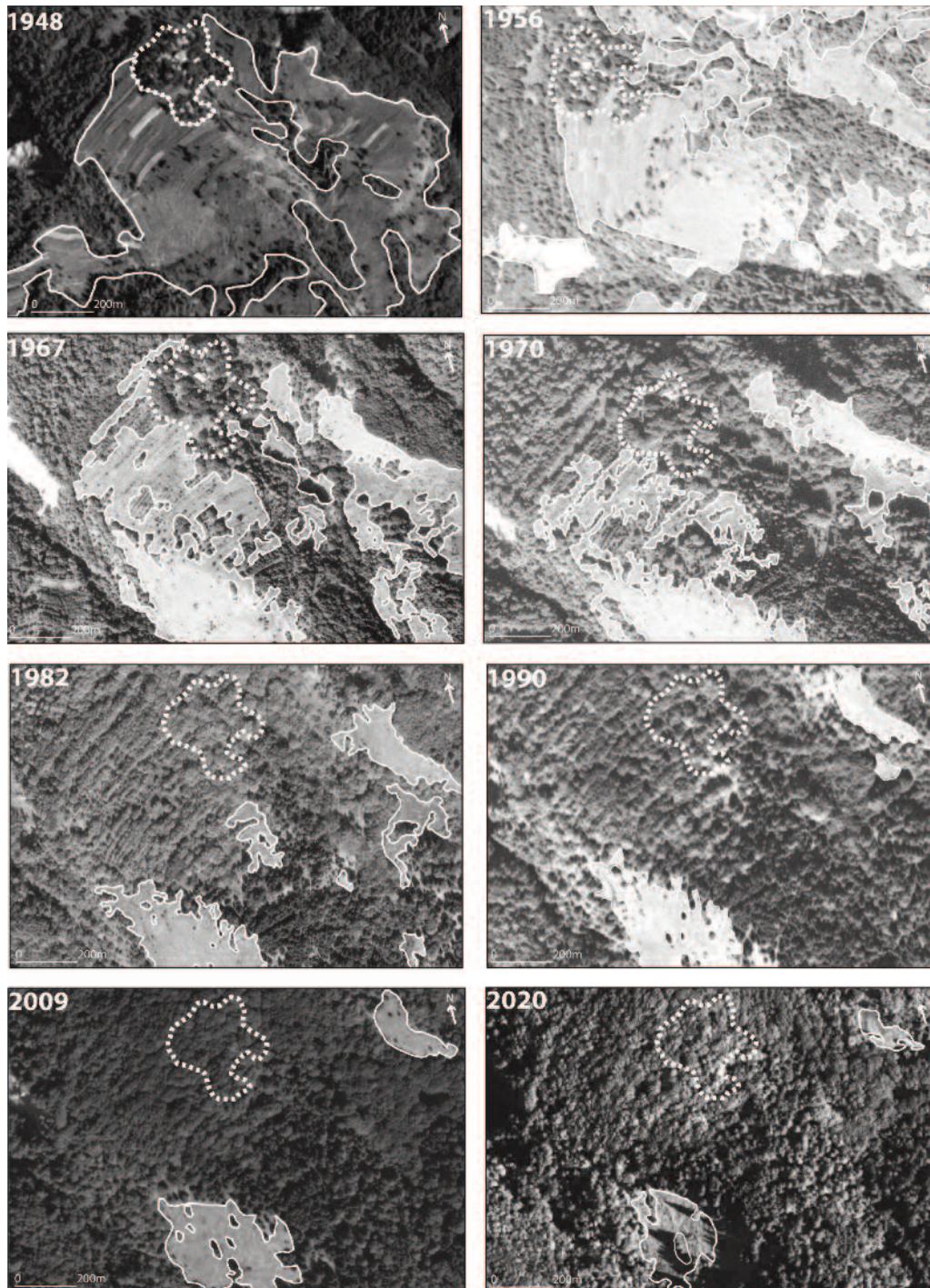
(3) PIERRE BOZON, Un record de décadence dans les Alpes du Nord : la vallée des Villards, *Revue de géographie alpine*, n°57, 1969, pp.227-294.

(4) LUCIE DUPRÉ, Des friches : le désordre social de la nature », *Terrain*, n°44, 2005, 13 pages.

■ SAINT-ALBAN : RECHERCHE DE PHOTOGRAPHIES ANCIENNES

Dans le cadre d'un projet à venir sur la valorisation des hameaux de Saint-Alban-des-Villards et de leur histoire, la commune de Saint-Alban souhaite collecter des photographies anciennes, relatives aux hameaux du Planchamp, du Bessay, du Frêne, de l'Église, du Premier-Villard et du Pied des Voûtes, ainsi que des secteurs de la croix des Charrières et de la combe du Merlet (Échaut et Granges).

Si vous possédez ce genre d'archives et que vous souhaitez les faire partager, adressez vos copies numérisées à l'adresse : stalbandesvillards@orange.fr ou directement en mairie s'il s'agit d'originaux (les documents au format papier feront l'objet d'une copie). Merci de préciser si possible l'année ou la décennie des photographies. – (Y. Nacef)



Les registres cadastraux villarins (1630, 1660) : histoire (des registres à la mappe sarde), numérisation, perspectives

Le 20 mars à la salle des fêtes de Saint-Colomban se sont tenues deux conférences passionnantes autour des registres cadastraux villarins du XVI^e siècle, par Jean-Louis Alexandre, et de la mappe sarde qui leur a succédé, par Yannis Nacef.

Au milieu des années 1990, Ginette Paret, alors présidente de l'association Les Villards patrimoine et culture, lance la restauration des registre cadastraux villarins. Ce qui sera fait en 1995 pour celui de Saint-Colomban et en 2003 pour celui de Saint-Alban par Jean-Louis Alexandre, restaurateur de reliures, diplômé de l'école Estienne de Paris.

Depuis, M. Alexandre a entrepris de numériser ces documents pour les rendre accessibles à la consultation sans risque de détérioration.

LES REGISTRES CADASTRAUX

Jean-Louis Alexandre a commencé sa conférence en apportant une précision sémantique : contrairement à l'usage consacré aux Villards, ces documents ne sont pas des terriers mais des registres, les terriers consignant des reconnaissances de terrains à l'initiative des propriétaires, alors que les registres sont des déclarations faites par des personnes autorisées.

Il expliqua ensuite pourquoi et comment le Duc de Savoie de l'époque décida au XVII^e siècle la tenue dans

Organisée par Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban et Stéphanie Lafaurie, conseillère municipale de Saint-Colomban, cette matinée était ouverte sur invitation en raison de la crise sanitaire. Elle a rassemblé 30 personnes, membres de

l'association Patrimoine et culture, seule association invitée, d'élus des deux communes, de deux membres du bureau de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, et d'une étudiante en master de l'université de Savoie Mont Blanc.

chaque paroisse (la notion de commune viendra plus tard) de ces registres, déjà dévolus à la récolte des impôts, dont étaient exclus la noblesse et le clergé. Chaque paroisse devait rétribuer un mensurateur chargé d'élaborer un registre qui devait consigner toutes les parcelles de la paroisse. Ce mensurateur était accompagné dans sa tâche par quatre prud'hommes qui calculaient l'estime, c'est-à-dire la valeur de rendement de la pièce, proportionnelle à l'impôt dû, ce que nous appellerions aujourd'hui la valeur cadastrale.

Autant dire que les Villarins chargés de ces recensements, nommés prud'hommes, n'étaient pas toujours « en odeur de sainteté » parmi la population, certains tentant (souvent en vain) de refuser cet « honneur » pour échapper à cette tâche on l'imagine impopulaire.

Les différentes procédures d'élaboration de ces registres ont ensuite été présentées. Le registre de Saint-Colomban qui date de 1629 contient à la fin du document trois annexes, décrivant la teneur du contrat entre la communauté et

le mensurateur. On ne sait pas précisément quand a été réalisé celui de Saint-Alban. Le croisement de données généalogiques et une note en milieu de document permettent de le situer aux environs de 1660.

On ne trouve pas sur ces registres la notion de mode d'exploitation des parcelles ni celle des très grosses propriétés, ni qui les exploitait. Il n'est pas fait mention, non plus, du bétail. La superficie et la nature des terres et des prés pourraient cependant donner une estimation du cheptel. Les deux registres villarins diffèrent assez peu dans leur présentation. Celui de Saint-Alban est incomplet.

LA MAPPE SARDE

La seconde conférence avait pour sujet la mappe sarde qui date du XVIII^e siècle et dont Yannis Nacef a retracé l'histoire expliquant que c'était un registre public qui mentionnait la valeur des parcelles et leur superficie, toujours dans le but d'établir la répartition de l'impôt. Il existait 11 dénominations officielles (bois, terres pâturées, terres cultivées, espace bâti, jardin, cours d'eau, etc.) mais certaines paroisses pouvaient en ajouter, ce qui porte la liste au total à pas moins de 136 termes. Sa mise à jour était de niveau paroissial, avec ses moyens propres. La mappe sarde fut délaissée avec le rattachement de la Savoie à la France par Napoléon I^{er}, et ne sera pas remis à l'ordre du jour après 1815.

Elaborée à l'échelle 1/24 000^e et réalisée en 5 ans, la mappe sarde fut la première carte de ce type à s'appliquer à une aussi grande échelle. Elle concernait toutes les paroisses (640) des six provinces du duché de Savoie (Chablais, Faucigny, Genevois, Combe de Savoie, Maurienne et Tarentaise). Pour différentes raisons, seule la Savoie, entre 1728 et 1738, aura une mappe finalisée et exploitable, le Piémont, le Val d'Aoste et Nice par exemple n'aboutissant pas à la même réalisation.

La mappe sarde de Saint-Alban déployée correspond à un document de quatre mètres sur deux. Elle a nécessité 5 années de relevés de terrains et 10 ans de réalisation et de transcrip-

tions. Son utilisation a duré 160 ans. Elle fut remplacée à partir de 1867, sept ans après le rattachement, par le cadastre français. Après une présentation générale, Yannis Nacef a ensuite zoomé sur les hameaux villarins.

« À QUOI CELA SERT-IL ? »

C'est en répondant cette question qu'une discussion s'est engagée entre les conférenciers et les participants.

Grâce au travail de Jean-Louis Alexandre, la consultation de ces documents d'une valeur historique et patrimoniale indéniables seront disponibles une fois leur numérisation terminée et leur transcription effectuée dans une base de données.

La numérisation des documents de Saint-Alban, terminée, représente 600 feuillets et 1 255 photos pour 4 500 parcelles environ. Pour Saint-Colomban, un tiers du traitement des 700 feuillets et 1 503 photos nécessaires a d'ores et déjà été réalisé, qui concerneront 5 700 parcelles environ. La transcription de ces registres, c'est-à-dire leur traduction du vieux français en français actuel, et l'analyse de leur contenu sont également terminées. Jean-Louis Alexandre a prévu que son travail de numérisation des documents de Saint-Colomban serait terminé pour l'été prochain.

Les données complètes sur les deux registres cadastraux villarins seront enregistrées sur des clefs USB et remises aux mairies. Si la situation sanitaire évolue favorablement, elles seront présentées cet été lors d'une conférence grand public. Reste à définir, comme l'a souligné Jacqueline Dupenloup, comment concevoir un accès à ces documents. Un travail qui jadis n'aurait probablement pas effrayé ceux de nos ancêtres qui furent les gestionnaires de ces registres cadastraux et de la mappe sarde...

À midi, la plupart des participants ont déjeuné dans la salle des fêtes, dégustant les assiettes de repas froid livrées par *Épicerie & Compagnie* tout en prolongeant leurs échanges, dans la convivialité mais dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Christophe Mayoux et Martine Paret-Dauphin

Marcher, c'est libérer les souvenirs, les pensées, les obsessions...

Oui, ici, dans la vallée des Villards, nous marchons : pour assurer notre ravitaillement à l'épicerie associative ou profiter des plats appréciés du *Triandou*, pour nous promener sur le sentier balcon, depuis le Premier-Villard jusqu'à Lachal, pour randonner vers les cols et les lacs par les routes forestières et les sentiers balisés, pour escalader les sommets et observer les bouquetins ou les chamois...

Voilà sans doute autant de façons de marcher que de marcheurs et de marcheuses, et il est banal de rappeler les bienfaits de la marche ou les bénéfices qu'elle apporte à notre bien-être et à notre santé. Il est plus rare de voir des penseurs, des romanciers, des philosophes, faire l'éloge de la marche en montrant l'impact qu'elle peut avoir sur leurs réflexions et leurs pensées. Le paléoanthropologue André Leroi-Gourhan écrit par exemple que « *le départ de l'évolution humaine n'a pas été pris par le cerveau mais par les pieds* ». Le premier pas, c'est celui qui compte, celui des premiers hominidés il y a six millions d'années, celui du bébé d'abord hésitant face au geste à faire, celui du marcheur qui entame sa randonnée.

Les réflexions et les récits de marcheurs illustres, contemporains ou non, sont nombreux comme le raconte l'ouvrage *Marcher avec les philosophes* de Sven Ortoli.

Ainsi Jean-Paul Kauffmann (*), écrivain et journaliste, qui arpente le monde depuis longtemps, de la Marne aux Kerguelen, et en rapporte des livres nourris d'histoire et de littérature. C'est par la marche, qu'il reprit pied dans la vie après sa captivité au Liban. Il raconte ainsi comment, en marchant dans un lieu hostile comme l'est parfois la montagne, où le vent peut souffler avec une extrême violence, où la neige entrave les pas ou recouvre le sentier « *dans ce pays de la haute solitude* », il a pu remplacer et oublier celle qu'il avait vécue. La marche, pour lui, c'est d'abord sentir le sol : « *Il faut le contact des orteils avec la surface de la croûte pour faire l'expérience de la consistance des choses* ». C'est ensuite un rapport vorace avec l'espace et les lieux traversés, leur sens, leur place aujourd'hui et leur rôle autrefois, l'histoire qu'ils portent. La marche serait une « *tentative d'épuisement des lieux* ». Mais c'est aussi la liberté rendue aux souvenirs, aux pensées et même aux obsessions et aux idées fixes...

Jean-Pierre Gabrielli

(*) JEAN-PAUL KAUFFMANN : *L'arche des Kerguelen ; Voyage aux îles de la désolation*, Éditions Flammarion, Paris (1993).

■ BRÈVE

► **RASSEMBLEMENT DES COSTUMES DE MAURIENNE.** La 11^e édition du rassemblement des costumes de Maurienne qui devait se dérouler en juin prochain à Modane a été repoussée d'un an, les organisateurs étant dans l'incertitude quant à une amélioration prochaine de la crise sanitaire que nous vivons. Cette manifestation devait fêter cette année son 30^e anniversaire, le premier rassemblement ayant eu lieu en 1991 à l'initiative d'André Bitz qui vient de nous quitter (lire page 21). Une rencontre aura lieu à l'automne à l'initiative de Jean-Claude Raffin, maire de Modane, et de la municipalité pour organiser au printemps prochain cette rencontre des costumes mauriennais. – (C. Mayoux.)

La commune de Saint-Colomban a achevé la dénomination de ses voies communales et la numérotation des logements

La loi fait obligation à toutes les communes de procéder à la dénomination des principales voies et à la numérotation des habitations pour améliorer la sécurité (services d'urgence, pompiers, gendarmerie) et l'efficacité des services (La Poste, Enedis, Insee) grâce à une localisation des domiciles à partir d'une adresse précise.

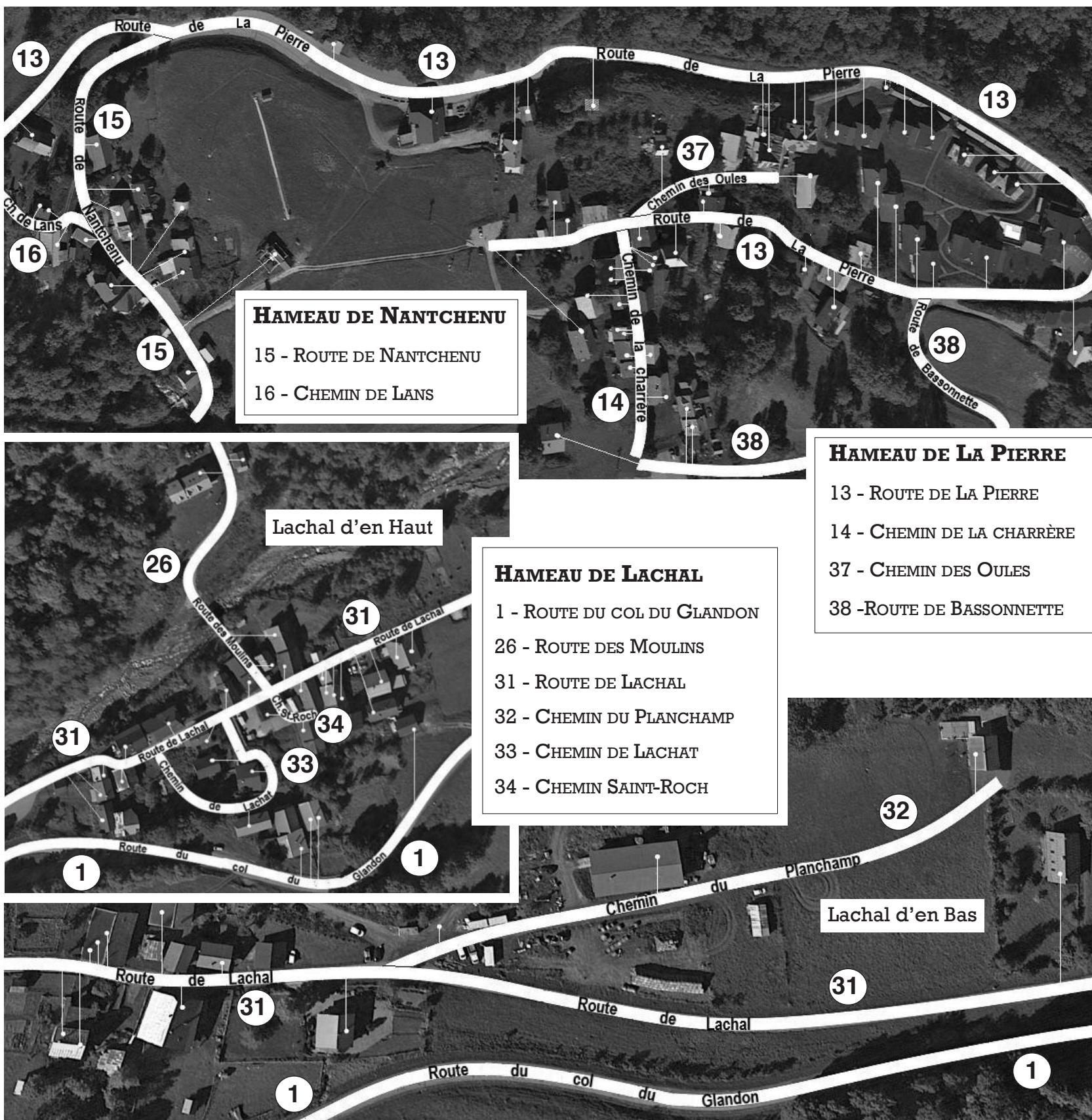
À Saint-Colomban la dénomination des voies a fait l'objet d'un travail entrepris par Cédric Émieux, conseiller municipal. La numérotation des habitations est métrique et dépend de la distance qui sépare l'accès à un logement

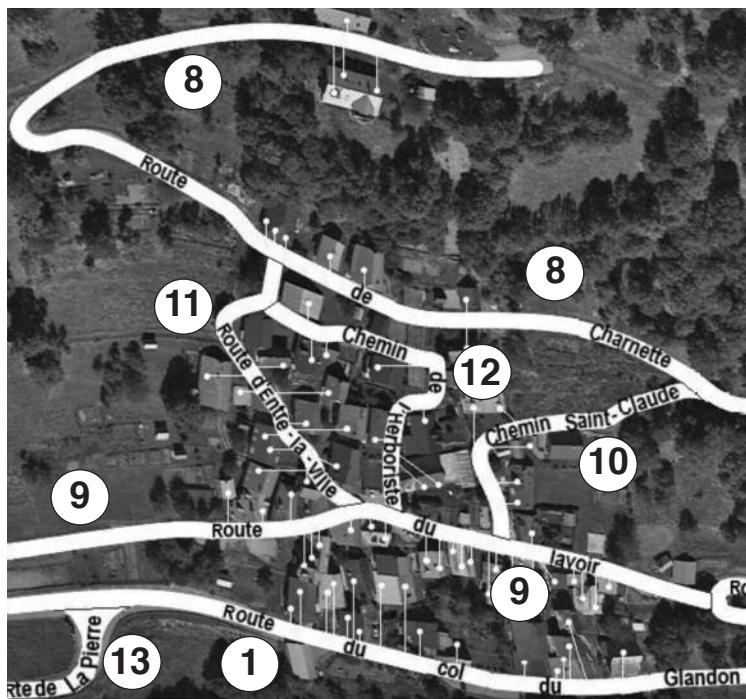
du début de la voie dénommée, avec un côté pair à droite et un côté impair à gauche. Le nom du hameau est cité dans l'adresse. Par exemple :

Office de tourisme Espace Glandon
1923 route du col du Glandon
Le Chef-Lieu
73130 – St-Colomban-des-Villards

Les panneaux des voies (75) sont réalisés par l'entreprise BNT Création (Benoît Ferroud) et posés par Julien Donda en « privilégiant la pose sur les bâtiments et sur

les poteaux existants afin de limiter la pollution visuelle et les risques de détérioration lors du déneigement ». Les 450 numéros d'habitation seront fournis aux résidents. Il conviendra ensuite de demander une modification d'adresse auprès de chaque organisme : caisses de retraite, caisses de sécurité sociale, énergie, La Poste, Pôle emploi, services des impôts, etc. La seule pièce à mettre obligatoirement et rapidement à jour est la carte grise des véhicules. (Les photographies publiées ci-dessous ont été annotées par Jean-Pierre Tronel-Peyroz.)

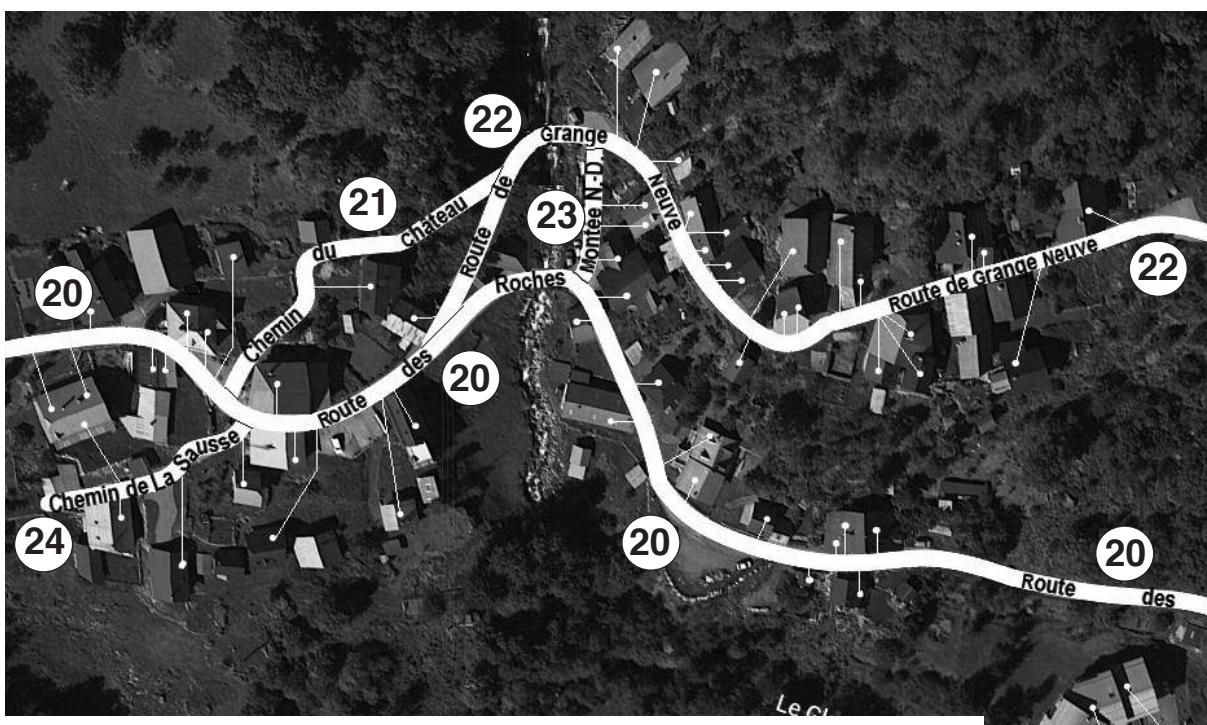




HAMEAU DU MARTINAN

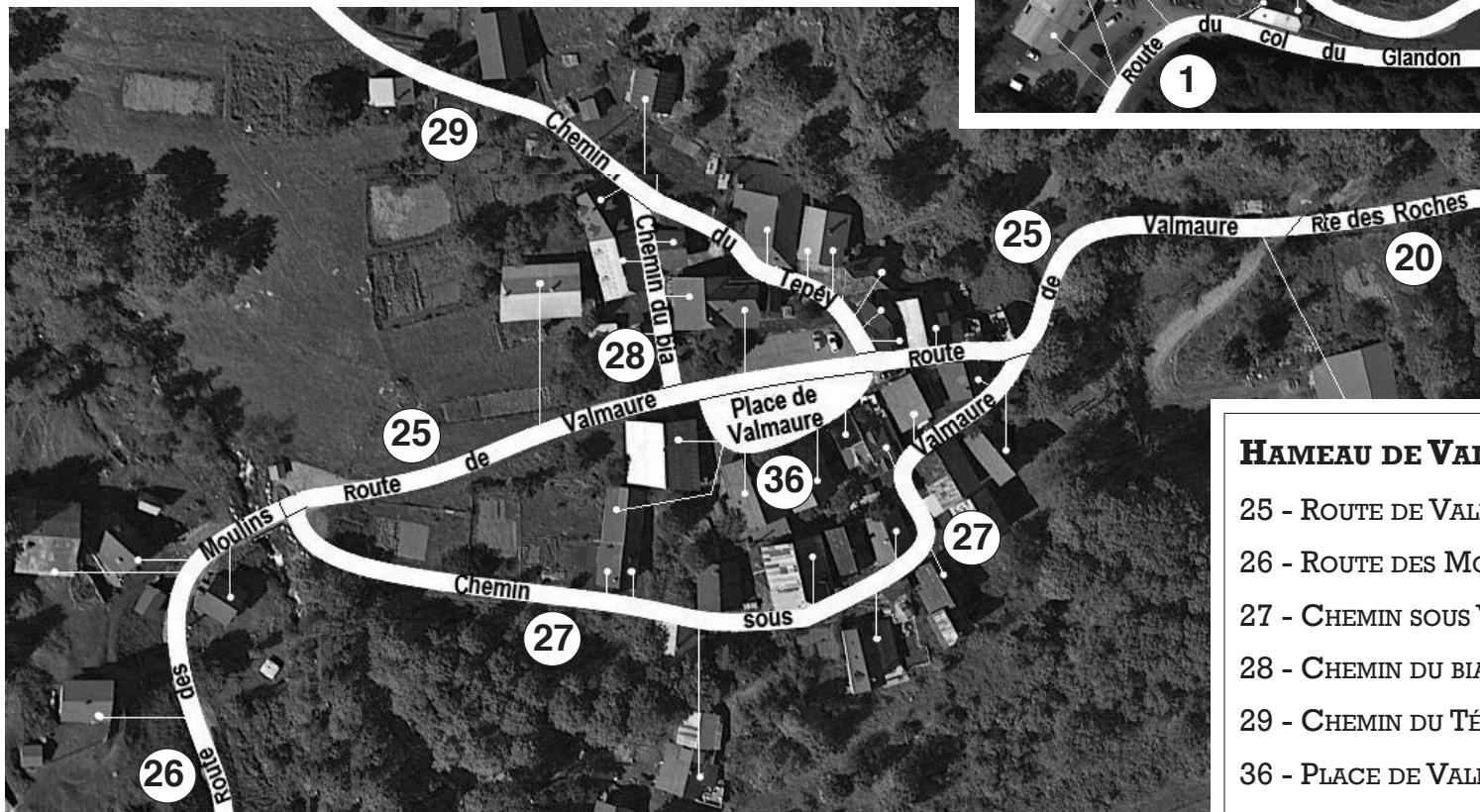
- 1 - ROUTE DU COL DU GLANDON
- 7 - ROUTE DE LACHENAL
- 8 - ROUTE DE CHARNETTE
- 9 - ROUTE DU LAVOIR
- 10 - CHEMIN SAINT-CLAUDE
- 11 - ROUTE D'ENTRE-LA-VILLE
- 12 - CHEMIN DE L'HERBORISTE (*)
- 13 - ROUTE DE LA PIERRE

(*) En donnant ce nom au chemin qu'il empruntait régulièrement, c'est un hommage discret et bienvenu qui est rendu à Bernard Patillon disparu en 2015 à l'âge de 55 ans. Une reconnaissance des Villarins qui l'aurait assurément profondément ému.



HAMEAU DES ROCHES

- 1 - ROUTE DU COL DU GLANDON
- 20 - ROUTE DES ROCHES
- 21 - CHEMIN DU CHÂTEAU
- 22 - ROUTE DE GRANGE NEUVE
- 23 - MONTÉE NOTRE-DAME
- 24 - CHEMIN DE LA SAUSSE

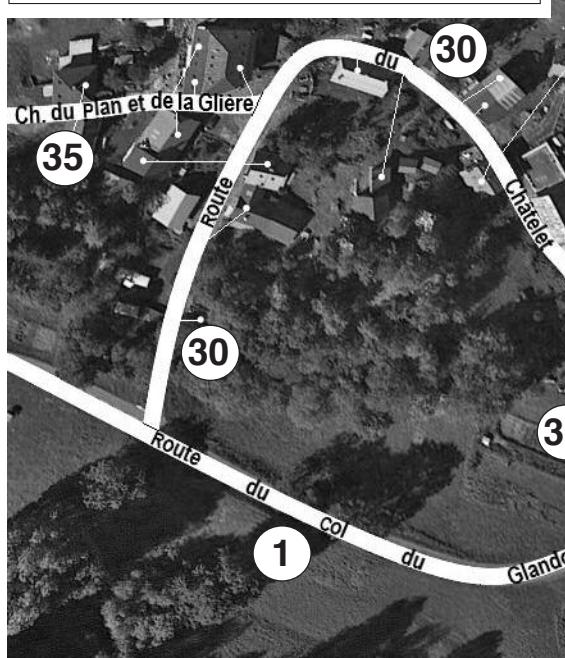


HAMEAU DE VALMAURE

- 25 - ROUTE DE VALMAURE
- 26 - ROUTE DES MOULINS
- 27 - CHEMIN SOUS VALMAURE
- 28 - CHEMIN DU BIA
- 29 - CHEMIN DU TÉPEY
- 36 - PLACE DE VALMAURE

HAMEAU DU CHÂTELET

- 1 - ROUTE DU COL DU GLANDON
- 30 - ROUTE DU CHÂTELET
- 35 - CHEMIN DU PLAN ET DE LA GLIERE

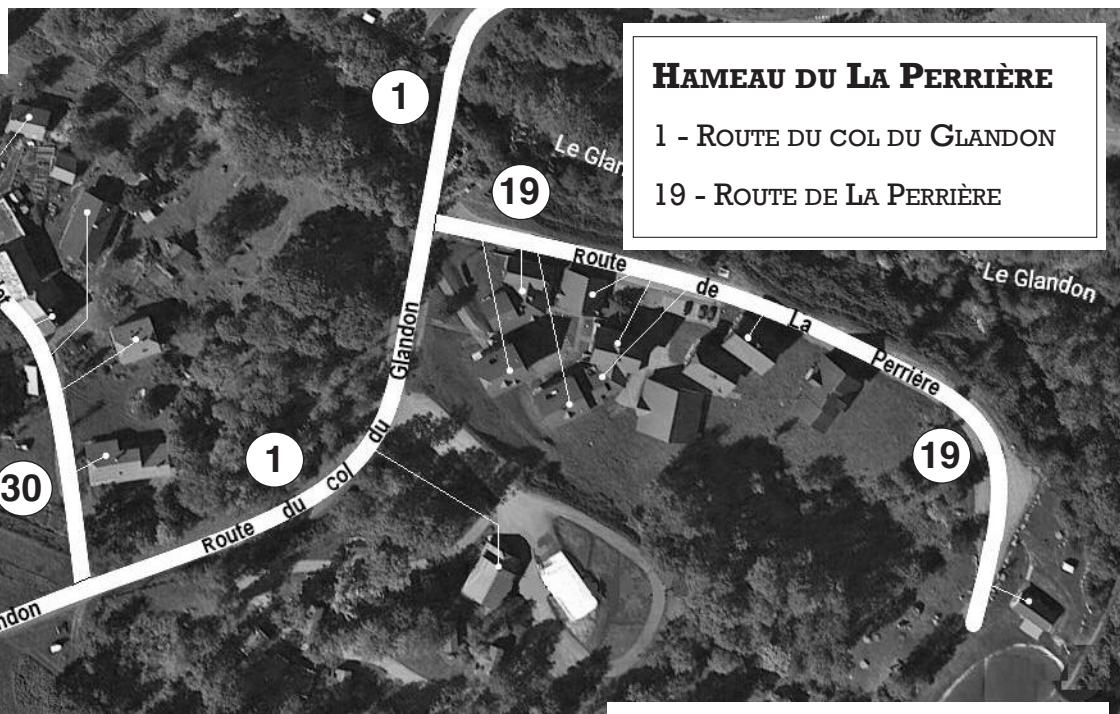


COMBE D'OLLE

La portion de la RD926 entre le ruisseau de Rieuclaret et celui de Longecombe, prendra le nom de Route de la combe d'olle.

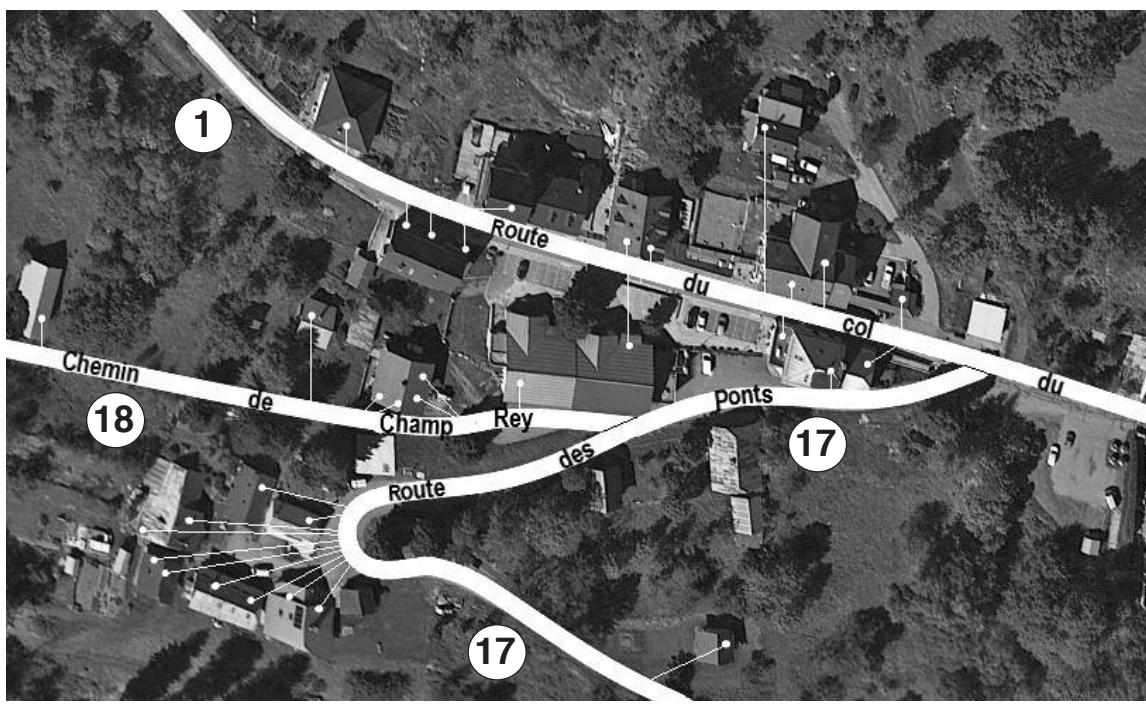
HAMEAU DU LA PERRIÈRE

- 1 - ROUTE DU COL DU GLANDON
- 19 - ROUTE DE LA PERRIÈRE



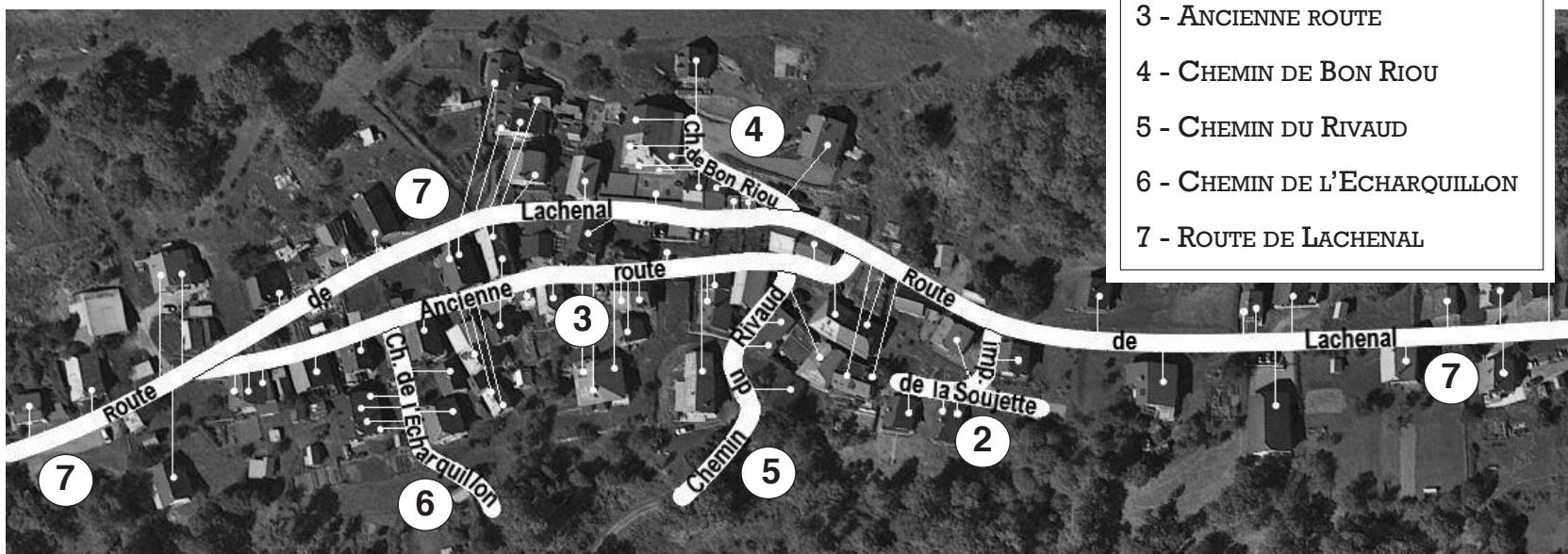
HAMEAUX DU CHEF-LIEU ET DES PONTS

- 1 - ROUTE DU COL DU GLANDON
- 17 - ROUTE DES PONTS
- 18 - CHEMIN DE CHAMP REY



HAMEAU DE LACHENAL

- 2 - IMPASSE DE LA SOUJETTE
- 3 - ANCIENNE ROUTE
- 4 - CHEMIN DE BON RIOU
- 5 - CHEMIN DU RIVAUD
- 6 - CHEMIN DE L'ECHARQUILLON
- 7 - ROUTE DE LACHENAL



SAINT-ALBAN

Séance du
18 décembre 2020

[Ce conseil municipal s'est tenu en visioconférence.]

Absent : Jean-Luc Pluya (procuration à Jacqueline Dupenloup).

Le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1 - Microcentrale du Merlet

La commune, majoritaire dans la société d'économie mixte Les forces du Merlet qui porte le projet avec 50,01 % des parts, a posé comme condition de fonctionnement le maintien de l'alimentation du réseau d'eau des fontaines. Le conseil municipal souhaite que soit incluse en mesure compensatoire, la remise en état du réservoir situé en rive droite du Merlet, au-dessus du pont des Perrières.

La création de la microcentrale électrique du Merlet est soumise à une demande d'autorisation environnementale unique, accordée au regard de sa compatibilité avec les différents codes existants : Code forestier, Code de l'environnement, Code de l'énergie.

Le dossier de demande d'autorisation doit justifier de la libre disposition des terrains :

- la prise d'eau est située sur le domaine communal, ainsi qu'une partie des parcelles traversées par la conduite ;
- les terrains d'implantation de la centrale et une partie des parcelles traversées par

la conduite sont propriétés privées de particuliers.

Des démarches amiables ont été conduites pour l'acquisition des parcelles d'implantation du bâtiment comme pour celles nécessitant servitude de passage. Si les démarches amiables n'aboutissent pas par suite du refus des propriétaires ou de l'impossibilité de les retrouver, une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) peut aboutir à des expropriations. C'est l'autorité préfectorale qui décide l'ouverture de l'enquête d'utilité publique, en fixe les modalités et les conclusions.

L'enquête publique portera donc sur trois procédures parallèles : l'autorisation environnementale unique, la DUP du projet, et l'enquête parcellaire qui doit recenser précisément tous les propriétaires impactés par le projet.

Le conseil municipal, conscient de la nécessité pour chaque commune d'apporter sa contribution à la production d'énergie renouvelable, comme le préconise le schéma d'organisation territoriale (SCoT) porté par le Syndicat de pays de Maurienne, conscient de l'intérêt pour la commune de conduire sur son territoire un projet sur lequel elle peut utilement intervenir en étant majoritaire dans une société d'économie mixte, et appréciant favorablement le rapport impact environnemental et intérêt de la production d'énergie renouvelable, donne un avis favorable à la reconnaissance de l'utilité publique du projet, et sollicite l'attribution de l'autorisation environnementale unique.

2 - Crédit de parking

(*Lire page 16*)

3 - Secrétaire de mairie

Emmanuelle Long accomplit depuis le 22 juin 2020 une mission intérimaire de secrétaire de mairie 16 heures par semaine. Elle a été recrutée pour une durée de 6 mois en raison du congé long de Chantal Frasse-Sombet. Compte-tenu du contexte difficile de l'année 2020 (décès de Chantal Frasse-Sombet, périodes de confinement), le fonctionnement du secrétariat de la mairie a été perturbé. Le conseil municipal accepte donc la prolongation de son contrat (8 heures, soit une journée par semaine), du 22 décembre 2020 au 31 mars 2021, afin de poursuivre le bon rétablissement des services.

4 - Déclarations d'intention d'aliéner

• Vente Pera – Bernard, bâti-mis sur les parcelles N 24 et N 50. L'exercice du droit de préemption sur ce bâtiment aurait pour but de créer un parking et d'aménager le carrefour en démolissant le bâtiment existant. Les objections à l'exercice du droit de préemption portent sur la précision insuffisante de ce projet et du rapport entre son coût et son utilité. Finalement le conseil municipal refuse (7 voix contre : Annie Bordas, Christophe Cirette, Marc Clérin, Jacqueline Dupenloup, Yannis Nacef, Jean-Luc Pluya, Nicole Roche ; 3 voix pour : Vincent Darves-Blanc, Julie Henry, Michel Donda ; 1 abstention : Valérie Laurot) d'exercer son droit de préemption.

• Vente Bijasson/Volpert – Cathala. Unanimité pour ne pas exercer le droit de préemption ; mandat est donné au maire de négocier avec les acquéreurs l'achat de la parcelle G 1 606 (27 m²) située à l'arrière du café du Merlet.

• Vente Ribatto – Lesauvage. Le conseil municipal autorise le maire à passer convention amiable (donc sans exercice du droit de préemption) avec M. Lesauvage, acquéreur du bien, pour l'achat de la parcelle E 427, 110 m², au prix de 5 euros le m² (à l'entrée du chemin des Galagnes).

• Proposition d'achat (avis favorable du conseil municipal du 27 novembre) formulée par

le maire à Nathalie Lessort, propriétaire selon le cadastre de la parcelle N 173, pour faciliter la circulation sur le chemin de Pierre-Plate (le Frêne) en faisant de cette parcelle un espace public.

• Rappelant que l'exercice du droit de préemption doit être précédé d'un projet préexistant pour être juridiquement solide, le maire propose au conseil municipal d'affiner dans une séance prochaine le projet d'aire récréative au-dessus du terrain de pétanque du Premier-Villard (parcelle E 413, 165 m², appartenant à l'indivision Frasson-Gaillard), déjà évoqué en fin de mandat 2014-2020.

5 - Budget 2021

En vertu du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du conseil municipal, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (décisions modificatives comprises), non compris ceux liés au remboursement de la dette. Le conseil municipal accepte ces ouvertures de crédit soit 54 100 euros pour le budget communal, 5 160 euros pour le budget du commerce, et 7 500 euros pour le budget de la chaufferie au bois.

6 - Questions diverses

• Téléphonie mobile (*lire Le Petit Villarin numéro 194, décembre 2020*).

• Téléthon. Le conseil municipal octroie une subvention de 115 euros à l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, chargé à elle de reverser cette somme à l'AMF (*lire Le Petit Villarin numéro 194, décembre 2020*).

• Comme il s'y était engagé lors de son passage à Saint-Alban en septembre dernier, Jean-Louis Alexandre, restaurateur du terrier de 1666 (register de toutes les parcelles imposables à la taille), a presque intégralement transcrit son contenu sous version informatique (*lire page 11*).

• Nicole Roche signale que dans la reprise du ravalement des murs du cimetière, il faudra tenir compte des devis présentés en 2020 (non signés).

• Jacqueline Dupenloup a écrit à la rédaction de *La Maurienne* suite à plusieurs erreurs parues dans cet hebdomadaire, en invitant les journalistes à venir sur place, avec le correspondant local, pour acquérir une meilleure connaissance de la commune. Vincent Darves-Blanc demande si une réponse a été reçue : pas au 18 décembre.

■ BRÈVES

► **VIE PAROISSIALE.** Le curé de la paroisse Sainte-Madeleine – La Chambre étant toujours absent c'est le père Durieux, retraité, qui célèbre tous les 15 jours la messe dominicale (10 h 30). Ce sera le cas le dimanche des Rameaux, le jeudi saint (16 h 30) et le dimanche de Pâques. Toujours à La Chambre (10 h 30), la messe des confirmations se tiendra le 25 avril, celle de l'Ascension le 13 mai et celle de Pentecôte le 23 mai. La veillée pascale du samedi soir dépendra des autorisations préfectorales. En absence du père Durieux, des assemblées dominicales en absence de prêtre se tiennent à La Chambre (6 depuis le début de l'année). Les permanences paroissiales ont repris le jeudi matin à La Chambre. Les baptêmes aussi ont repris mais seules 4 familles sur les quelque 20 enfants concernés ont fixé une date entre mars et septembre. Les regroupements familiaux suscitent des réticences. Enfin, il ne faut pas espérer assister à des offices ailleurs qu'à La Chambre

sauf si un prêtre est de passage ou en villégiature dans les villages comme ce fut le cas à Saint-Colomban durant les vacances de février où le père Éric Mouterde (Les Roches), en congé aux Villards, a célébré plusieurs messes, à la grande satisfaction des fidèles villarins. – (C. Mayoux.)

► **PÊCHE.** L'ouverture a eu lieu le 13 mars pour les torrents et se fera le 5 juin pour les lacs au-dessus de 1 000 mètres. La saison prendra fin le 10 octobre. Les cartes sont en vente sur Internet et à la Maison du tourisme aux tarifs suivants : carte départementale annuelle : 94 euros (57,80 € si on détient la carte d'une autre association de pêche) ; carte promotionnelle « femme » : 35 euros ; carte moins de 18 ans : 21 euros ; carte moins de 12 ans : 6 euros ; carte journalière : 14 euros ; carte semaine : 33 euros. Pour les truites le nombre maximal de prises est 6, la taille légale des prises 25 cm dans les cours d'eau et 23 cm dans les lacs. – (C. Mayoux.)

■ BRÈVE

► **CORPS DES POMPIERS.** Depuis le début de l'année, Emmanuel Sasso (La Pierre) a intégré le corps des sapeurs-pompiers des Villards comme sergent. Simon Cartier-Lange, en est le chef depuis que Jean-Baptiste Brosson s'est mis en disponibilité. L'équipe est complétée par Anne-Karine Favre-Bonté et Julien Donda, sergents 1^{re} classe. Des bénévoles sont recherchés pour renforcer ce petit groupe. Mais il est difficile d'en trouver car ce bénévolat exige altruisme, disponibilité pour suivre chaque année des formations, et d'accepter de cesser son travail quand il faut intervenir. En 2013, le corps est intervenu à 36 reprises, 16 fois en 2014, 26 en 2015, 11 en 2016, 23 en 2017, 32 en 2018, 17 en 2019 et 20 en 2020. Soit une vingtaine de sorties par an. La plupart des interventions sont des assistances courantes à des personnes à leur domicile ou sur la route (cyclistes et motards). Mais on se souvient que le 2 août 2018, les sapeurs-pompiers villarins ont porté secours aux deux passagers d'un petit avion de tourisme qui s'était écrasé en Bellecombe, et que l'an dernier, le 21 juin, ils ont participé à une importante intervention pour assister une bergère qui accouchait en Longecombe.

Ambulances FLAMMIER
VSL - TAXIS 4 à 8 places
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
04 79 59 80 01

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
* Génie Civil
* Travaux en montagne
* Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 15.)

Séance du 29 janvier 2021

[Cette réunion s'est déroulée en mairie mais Christophe Cigarette, Michel Donda, Julie Henry et Nicole Roche y ont participé par visioconférence.] Absente : Valérie Laurot.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2020.

1 – Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur la vente des parcelles situées section E numéros 138, 146, 149, 1502, 1602 entre Loïc Girard et Sandra Girard vendeurs et Emmauelle et Matthieu Bachard acheteurs.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé :

- que l'achat de la parcelle E 427 (ex-propriété Ribatto, propriété actuelle de M. Lesavage) a été rapidement conclue devant notaire et la commune en est dorénavant propriétaire ;
- que Mme Lessort déclare ne plus être propriétaire de la parcelle N 173 au hameau Le Frêne mais n'a pas indiqué à qui elle a cédé ce bien. Fiche hypothécaire à demander ;
- que la famille Bernard a débuté les travaux conseillés par l'expert sur le bâtiment situé sur les parcelles N 24 et N 50 (hameau Le Frêne).

2 – Aménagement du Chef-Lieu

(Lire ci-contre.)

3 – Urbanisme

• Un accord a été trouvé en commission urbanisme concernant les hauteurs de bardage sur le bâtiment de la microcentrale du Merlet, et sur le surplomb d'un chemin communal par un balcon le long de la parcelle M 1315 au Bessay dans la mesure où il s'agit d'un chemin piéton et où la hauteur la plus basse de la console sera de 1,95 m.

• Depuis la réunion de cette commission s'est ajouté un point supplémentaire. Le préfet de la Savoie indique qu'il

est nécessaire d'engager une procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune avec le projet de microcentrale dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du dossier d'aménagement hydroélectrique sur le torrent du Merlet porté par la SEM Les forces du Merlet. Ce qui soulève le point de la classification en Np (zone de protection des sources) de la zone des sources des Perrières. Ces sources ne sont plus utilisées pour l'alimentation en eau potable de la commune et la zone peut être classée N, ce qui permet le passage de la conduite forcée (300 m sont concernés). Le conseil municipal valide le passage de la zone Np en zone N de ce secteur.

4 – Route du Replat

En lien avec le dossier du ravin du Cray Blanc, le service de restauration des terrains en montagne (RTM) propose de reprendre la cunette de la route du Replat dans sa partie goudronnée, en posant un drain et en prévoyant l'évacuation de l'eau récupérée vers le torrent du Merlet (travaux en 2021 souhaitables). L'ONF propose de mettre à l'étude (pour 2022 ou 2023) une reprise de l'assise de la piste forestière de la forêt gérée incluant l'ajout de renvois d'eau. Le conseil municipal approuve le montage de ces deux dossiers.

5 – Déneigement

Vincent Darves-Blanc ne participant pas à la discussion de ce point, Jacqueline Dupenloup salue le sérieux du prestataire, soucieux à l'évidence de réaliser au mieux les missions de déneigement. Elle fait savoir au conseil municipal que quelques usagers mécontents se sont exprimés sur un déneigement tardif en matinée des chemins les plus étroits. Le conseil municipal n'estime pas nécessaire pour l'heure d'envisager d'autres dispositions de déneigement. Un point sera fait en fin de saison. Par ailleurs, la question doit être posée de l'avenir du matériel de déneigement de l'ex-CCVG.

6 – Accueil des enfants aux Villards

Une rencontre a eu lieu avec Déclic dans le but de discuter d'une extension de la garderie périscolaire existante aux mercredis et congés scolaires. Étaient présents M. Lazzaro, maire de Saint-Étienne-de-Cuines et vice-président de la 4C en charge de l'enfance et de la jeunesse, les deux maires des Villards, Julie Henry, conseillère municipale à Saint-Alban, Mme la directrice de Déclic et deux animateurs de cette structure. Pour avancer sur les conditions de réalisation de ce projet d'autres partenaires doivent être contactées, en, particulier la caisse d'allocations familiales.

7 – Questions diverses

- Le conseil municipal sollicite une subvention pour le projet « sentier des hameaux abandonnés » via le programme Leader porté par l'association Espace Belledonne dont la commune est adhérente.
- Stationnement. La mairie a reçu la demande d'un habitant permanent du Bessay souhaitant une place de parking réservée à un véhicule professionnel (fourgon). Il paraît difficile d'accéder à la demande pour deux raisons : les parkings sont très utilisés au Bessay en période de vacances scolaires et d'autres habitants permanents peuvent avoir ce type de besoins. Contact sera pris avec les habitants avant de donner réponse.

- Employée communal. Il faut prévoir le remplacement temporaire de l'employée technique, qui aura 1 à 2 mois d'indisponibilité à partir du 24 février 2021. Un appel à candidature sera lancé (via la liste de diffusion d'information aux habitants et par affichage). Cet appel pointera la nécessité de connaître le fonctionnement d'une chaufferie bois.

- Jacqueline Dupenloup a rencontré le bureau de l'ACCA de Saint-Alban sur la question de la prédation des loups, qui ont été repérés plusieurs fois dans les hameaux de la commune.
- Julie Henry et Jacqueline Dupenloup ont participé le 27 janvier à une réunion sur les animations touristiques des congés scolaires (sans remon-

(Lire la suite page 17.)

SAINT-ALBAN

Aménagement du Chef-Lieu : les études sont lancées et les travaux prévus à l'automne

Dans le cadre de l'étude sur l'aménagement du café du Merlet (qui est repoussé pour des contraintes budgétaires à 2022) et du Chef-Lieu, les difficultés actuelles de stationnement ont été pointées. Des places sont en effet nécessaires au Chef-Lieu pour :

- les clients de l'auberge communale *Le Triandou*, ouverte 11 mois sur 12, et les locataires des 7 appartements du bloc *Triandou* et ancien presbytère ;

- les besoins de la mairie (personnel, élus, administrés, visiteurs occasionnels, etc.) ;
- les locataires des deux gîtes communaux rouverts en 2019 après rénovation (12 personnes possibles) ;

- les habitants de certaines vieilles maisons réhabilitées dans le hameau, qui n'ont pas la possibilité de créer de places de stationnement accessibles en cas de fortes chutes de neige ;

- les randonneurs des villes voisines, qui viennent pour la journée à Saint-Alban, presque en toute saison.

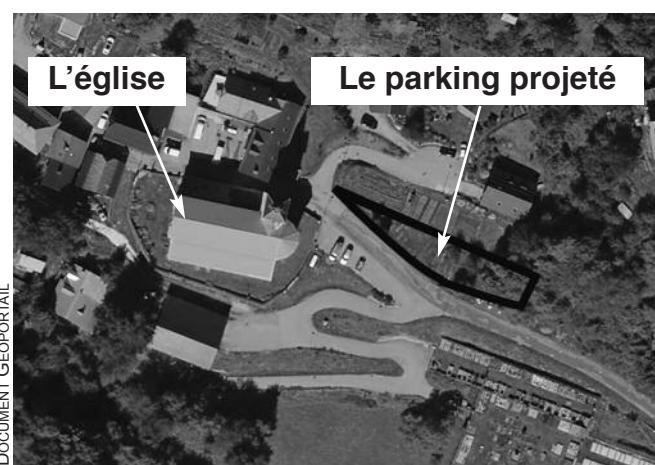
Aussi, un dossier de demande de subvention a-t-il été validé le 13 novembre dernier par le conseil municipal, pour la création d'un parking de 10 à 12 places en lieu et place de la parcelle G 1475 (propriété de Jean-Marc et Florent Frasson-Quénoz qui ont donné leur accord et dont l'acquisition devait être signée fin mars début avril). Cette parcelle de 245 m² est située à l'entrée nord du Chef-Lieu, côté amont de la route, face à l'entrée du cimetière, à une cinquantaine de mètres de l'église (*document ci-dessous*).

La création de ce parking doit s'accompagner d'un aménagement de l'entrée du Chef-Lieu avec un aspect paysager mais aussi l'amélioration de la desserte lumineuse de la place du *Triandou* (qui est à étudier), l'aménagement des sanitaires publics, et l'amélioration de l'accès à la chaufferie communale pour les véhicules de livraisons.

Pour conduire cet ensemble de travaux, le conseil municipal a lancé un appel à maîtrise d'œuvre. Trois réponses ont été reçues : Société Abest ingénierie (Ugine, 17 388 euros TTC), Société Sinequanone (Échirolles, 12 240 euros TTC), et Société Baron Ingénierie (Viviers-du-Lac, 9 060 euros TTC plus une option paysagiste à 1 200 euros TTC). Deux autres entreprises ont décliné la proposition compte-tenu de leur charge de travail.

Le conseil municipal a décidé (29 janvier 2021) de valider la proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie une semaine plus tôt, soit le devis de la société Baron Ingénierie sans l'option paysagiste. Sa mission comprendra l'avant-projet, le projet, l'assistance aux contrats de travaux, le visa des études d'exécution, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception.

Les travaux sont prévus pour l'automne après ceux de la rénovation du clocher qui devraient débuter en mai et s'étendre jusqu'en août.



DOCUMENT GÉOPORTAIL

ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martenay
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

TÉL : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



MARDI : St-Julien-Montdenier

MERCREDI : Hermillon

JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines

VENDREDI : Epierre

SAMEDI : Saint-Avre

DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

Commandes sur simple appel à partir de 17h30

www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY
Commissaire Priseur Habilé

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers

Tableaux - Art Alpin - Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

www.savoir-encheres.fr

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 16.)

tées mécaniques). L'ouverture du tapis roulant en février sera financée par les deux communes des Villards et l'ESF. Il n'y aura pas de navettes entre les hameaux et le front de neige (*lire page 2*).

• Le conseil municipal accepte la participation du maire de Saint-Alban à la réunion de la commission communale domaine skiable de Saint-Colomban (5 février) afin de faciliter la circulation des informations entre les deux communes (*lire pages 4 à 7*).

• Le conseil municipal donne délégation de signature pour les actes administratifs (acquisitions et cessions de terrains) à Jacqueline Dupenloup, maire, Nicole Roche, première

adjointe, et Jean-Luc Pluyaoud, second adjoint.

- Téléphonie mobile. Jacqueline Dupenloup fait savoir qu'elle poursuit ses interventions auprès de l'opérateur Free pour que tous les usagers aient les mêmes qualités de connexion quel que soit leur opérateur.

- Une commission des finances sera prochainement réunie ; chaque conseiller est invité à participer aux chiffrages des projets en cours.
- Une demande de raccordement à la chaufferie (avec extension de réseau dans le cadre du périmètre initialement fixé pour de telles dessertes) doit être examinée technique-ment et financièrement.

ou Bacheux sans créer de nouveaux risques de glissement de terrain sur ces versants. Dans l'immédiat : poursuivre avec régularité le nettoyage des cunettes, veiller au renvoi de l'eau dans le virage 3 (buse cassée), remplacer un dégrilleur inopérant entre le virage 2 et 3, remettre en état la conduite pliée et à découvert dans le talus du sommet.

En parallèle, il est nécessaire de prévoir la reprise de l'enrochement et du talus à l'entrée de la route du Replat (chutes de pierres qui posent des problèmes de sécurité) ; la reprise du mur du chemin des Moulins (effondrement aval) ; l'évacuation des eaux sous la RD 927 E vers le chemin des Moulins ; un dispositif qui permettrait de réduire la vitesse entre le brise-charge et la RD 927 E. Calendrier prévisionnel : devis à demander pour des plantations qui sont préférablement à réaliser à l'automne ; dossier de demande de subvention à construire pour fin mars début avril ; travaux pour juin 2021. La proposition de confier l'élaboration d'un cahier des charges et l'aide à la commune pour les demandes de subventions sur le dossier du ravin du Cray Blanc est adoptée par les conseillers conscients de la nécessité de détourner du secteur du Cray Blanc le maximum d'eaux de surface et souterraines.

2 – Forêt communale : travaux 2021

(Intervention de M. Tranchant, technicien de l'Office national des forêts (ONF), présent au conseil municipal, et discussion en conseil municipal au cours de la présentation.)

- Pas de coupe possible en forêt communale soumise à gestion forestière.
- Travaux sylvicoles : entretien des plantations 2019-2020 par dégagement manuel et remplacement des plants qui ont séché en 2020 : 200 résineux sous garantie ONF, la commune prendrait en charge 100 plants de feuillus (souhait du conseil municipal de diversifier les essences présentes).
- Travaux d'infrastructure : les travaux d'entretien de route sous maîtrise d'œuvre ONF (réouverture, nettoyage des talus et cunettes, renvois d'eau...) sont à proportionner en fonction des actions qu'aura pu conduire la commune avec l'employé communal et si nécessaire un prestataire de service, en particulier en cas d'urgence.
- Les sommes indiquées sur le programme d'action ne valent

■ CAFÉ DU MERLET : ENQUÊTE

Le 11 mars dernier, dans le cadre du projet de réhabilitation du café du Merlet, la commune de Saint-Alban a adressé un questionnaire aux associations villarinches pour recueillir « *leurs souhaits et leurs besoins en équipement* ». Ce questionnaire a été élaboré le 6 mars par une commission de travail constituée d'Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup, Julie Henry et Yannis Nacef.

La lettre d'accompagnement précise : « *Ce questionnaire a pour but de nous aider à orienter nos choix de restructuration de ce bâtiment. Nous prendrons contact avec vous à l'issue de vos retours. Nous ne doutons pas que nous aurons des réponses et des suggestions intéressantes. Les capacités financières de la commune et la structure de notre bâtiment devront évidemment, ensuite, encadrer nos choix.* »

Les questions portent sur les moyens avec lesquels ces associations fonctionnent actuellement (salle, mobilier, matériel informatique, autre équipement) et s'ils sont suffisants, sur leurs besoins (d'une salle, d'un lieu de stockage, de possibilités de rangement, d'un point d'eau simple, d'une cuisine équipée style kit-chénette ou autre, d'un espace dédié informatique), sur les activités nouvelles que ces associations souhaiteraient développer. Ces associations ont jusqu'au 15 avril pour répondre à cette enquête.

donc pas devis (travaux sylvicoles : 3 450 euros HT, travaux d'infrastructure 7 310 euros HT).

- Plan de relance (sur 4 ans) : plantation par plateaux avec travail du sol sur 4 ha sur les parcelles nouvellement soumises à régime forestier le long de la route du Truc (parcelles K 100 à K 104). Le conseil municipal acte que la commune s'engagera dans cet investissement (48 870 euros HT sur 4 ans) si et seulement si elle est retenue pour subventionnement (60 % envisageable).

- Le conseil municipal demande à l'ONF de déposer en 2021 une demande d'étude de réfection de la piste de la forêt du Nant, les travaux pouvant se réaliser dans les 2 ans suivants.

Une remarque est formulée en direction de l'agent forestier : il conviendra de prévenir la commune de façon plus anticipée pour la livraison des plaquettes bois de la chaufferie, qui demande la présence de l'employé communal et d'un prestataire capable de les engager dans le silo.

3 – Travaux en cours

- Restauration du clocher. Une décision doit être prise sur le 3^e niveau de façades du clocher : pierres à vue ou crépies ? Les conseils architecturaux plaident pour un crépi, que le PLU demande pour les maisons de la commune. Une part des conseillers souhaite cependant conserver les pierres à vue, originalité du clocher de Saint-Alban. Après vote, la majorité des membres du conseil retiennent l'option « crépi » (Christophe Cirette, Marc Clérin, Vincent Darves-Blanc, Michel Donda, Jacqueline Dupenloup, Nicole Roche)

; 4 conseillers (Annie Bordas, Julie Henry, Yannis Nacef, Jean-Luc Pluyaoud) votent pour la pierre à vue. La création d'échelles sécurisées reposant sur un plancher à chaque niveau du clocher est retenue afin de garantir la sécurité des personnels ayant à entretenir le système de cloches. La possibilité d'ouvrir ensuite le clocher à visites sera étudiée.

- Aménagement entrée nord du Chef-Lieu avec création de parking : le chantier va avancer, le maître d'œuvre (Baron ingénierie) est venu sur place, le géomètre va intervenir le 3 mars, un avant-projet sommaire sera proposé au conseil.

4 – Questions diverses

- Renouvellement du parc informatique de l'école : le projet dont le conseil municipal a déjà débattu avec avis favorable a été retenu pour 50 % de subventions par l'éducation nationale (montant global d'environ 10 000 euros TTC).

- Sentier patrimonial des hameaux abandonnés : le projet a été retenu pour 64 % de subvention au programme LEADER portée par Espace Belledonne.

- Propositions d'équipement communal : caméra permettant d'enregistrer les témoignages de nos aînés sur notre commune (Yannis Nacef), matériel visio-conférence (Marc Clérin).

- Restauration du café du Merlet (*lire ci-dessus*).
- Abri poubelle à démonter au Premier-Villard (Vincent Darves-Blanc) : ce sera fait dès qu'un panneau d'affichage (devis demandé) pourra se substituer à cet abri qui en tient lieu.

- Régularisations foncières en cours (Vincent Darves-Blanc) : pas d'avancées nouvelles.



■ Travaux au pont du Cray Blanc dont le maître d'œuvre est le département de la Savoie (mars 2021) et pour lesquels la circulation a été fortement réglementée du 8 au 20 mars 2021 (interdite tous les jours ouvrés de 9 heures à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 heures, sauf pour la police et les secours).

SAINT-COLOMBAN

Séance du 18 décembre 2020

Absentes : Stéphanie Lafaury, Élodie Maréchal et Dominique Metz qui ont donné procurations respectivement à Cédric Émieux, Christine Reffet et Marie-Thérèse Ledain.

Le compte rendu de la réunion du conseil du 27 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1 – Finances

• Une décision modificative est adoptée qui vise à prendre des fonds sur l'excédent de fonctionnement provenant de la 4C pour mettre 24 818 euros au chapitre des charges à caractère général et 5 100 euros au chapitre des charges de personnel. Le maire indique la nécessaire rigueur budgétaire qu'il faudra appliquer en 2021 afin d'éviter des décisions modificatives trop nombreuses en cours ou en fin d'année.

• Le conseil municipal approuve une convention avec Saint-Alban pour le remboursement des dépenses engagées par Saint-Colomban pour le compte des deux communes concernant le déneigement de la saison 2019-2020 (1/4 pour Saint-Alban et 3% pour Saint-Colomban en raison de la longueur des voies) et celles, passées et futures, relatives à l'école intercommunale.

2 – Location

du matériel de déneigement

L'entreprise Bonnivard qui a été choisie pour déneiger la commune durant 5 ans utilise une étrave, une saleuse et une partie de l'ancien garage à dameuses, propriétés communales, pour entreposer le matériel. La question posée au conseil est : à quel montant fixe-t-on la location de l'ensemble ?

Après une étude du marché et des discussions avec l'entreprise, le maire propose la somme de 1 500 euros pour l'hiver 2020-2021.

Dans la discussion, Claude Aimé précise que le moteur hydraulique de la saleuse est tombé en panne lors de sa première mise en service au mois de décembre, et que l'on est en attente de la facture. Cédric Émieux estime que la présence d'une étrave à Saint-Colomban est nécessaire et fait confirmer que la charge de la réparation incombe en principe au propriétaire ; dans ce cas, selon lui, le montant proposé n'est pas très élevé et risque d'être absorbé par la réparation évoquée d'autant que Pierre-Yves Bonnivard indique que le montant de location respectif de chaque matériel est de 500 euros.

Le maire rappelle qu'il avait été acté dans le courant de l'automne d'observer la façon dont se déroule le déneigement pour cette saison 2020-2021 avant de prendre toute décision pouvant avoir des

conséquences durables. Claude Aimé indique que cette panne est intervenue le premier jour de service, d'où les problèmes de salage. De l'avis de certains élus dont Valérie Favre-Teylaz, le montant semble toutefois peu élevé.

Informé que l'entreprise a trouvé du matériel neuf à un prix intéressant et risque donc de laisser le matériel municipal, ancien, Cédric Emieux indique que dans ce cas il vaut mieux garder le matériel que de le revendre à trop bas prix et ajoute que le garage pourrait mériter à lui seul la somme demandée pour la location de l'ensemble. Il ajoute qu'il serait d'accord pour le prêt du matériel si la réparation était prise en charge par l'entreprise ; en cas de refus la commune conserverait son matériel. Ce à quoi le maire répond qu'il est difficile d'appliquer une rétroactivité.

Bernard Wyns indique ne pas avoir d'avis particulier, tandis que Christian Frasson-Botton signale que le risque est limité et que le montant a été négocié il y a une quinzaine de jours. Claude Aimé rappelle que l'entreprise contractante s'engage à racheter le matériel en fin de saison.

Finalement le conseil valide à l'unanimité la somme de 1 500 euros pour l'ensemble et le fait que les modalités de prise en charge de la réparation du moteur de la saleuse seront traitées directement entre le prestataire et un représentant de la municipalité, et que les réparations suivantes seront prises en charge par le locataire.

3 – Résidence de La Perrière

Selon le contrat signé le 12 décembre 2019, la société Olydéo devait pour sa première année de location 27 % du chiffre d'affaires (HT) avec un minimum fixé à 30 000 euros (HT). La prise de gestion s'est faite le 8 février 2020 au lieu de début janvier et la résidence a fermé au 15 mars pour la saison d'hiver (fermeture administrative liée au 1^{er} confinement). Le taux de remplissage a été modéré en juillet et bon en août 2020.

Après une rencontre avec M. Dachy, directeur d'Olydéo, il apparaît que le CA réalisé par cette société s'élève à 37 392 euros (HT) pour la période du 8 février 2020 au 31 octobre

2020. Un nouveau point de situation est prévu le 15 janvier 2021.

Bernard Wyns demande quel est le loyer prévu pour 2021 (réponse : 30 % du chiffre d'affaires HT, avec un minimum de 70 000 euros HT) et Claude Aimé demande quelle sera l'influence d'une réduction de loyer sur le remboursement de l'emprunt (réponse : aucune, l'annuité 2020 est déjà réglée). Finalement le conseil municipal décide de réduire le montant du loyer 2020 de 30 000 euros HT à 15 000 euros HT avec un paiement immédiat de 5 000 euros et 10 000 euros répartis sur les cinq prochaines années (2 000 euros par an entre 2021 et 2025).

4 – Forfaits (grille tarifaire)

Les tarifs des forfaits proposés faisant débat une réunion sera organisée avec SSDS et l'examen de ce point de l'ordre du jour est donc reporté à une prochaine réunion.

5 – Agence postale communale
(Lire ci-dessous.)

6 – Questions diverses

• Les colis de Noël ont été appréciés, et notamment les dessins des enfants de l'école. Valérie Favre-Teylaz demande si, les colis étant du CCAS, il ne serait pas possible d'inclure les personnes en difficulté. Réponse : il est rappelé que les colis de Noël sont destinés aux anciens de la commune selon les règles fixées par le conseil municipal.

• Stéphanie Lafaury demande la création d'une commission communale des gîtes. Ce

point sera débattu au prochain conseil mais il est indiqué qu'une telle structure n'a aucune autonomie financière. Est également évoqué la panne du volet de l'OT : une première réparation de l'automne 2019 n'a pas résisté. M. Hardy, électricien, doit intervenir.

• Gîte Les Myrtilles. Sur demande de l'éducation nationale l'escalier doit être remplacé pour pouvoir accueillir des classes de découvertes. Dans le gîte de Lachenal un chauffe-eau a été remplacé sur un mur en brique qui ne semble plus assez solide : le chauffe-eau devra être posé sur pieds.

En fin de réunion, Brigitte Mauvino félicite la commune pour les colis de Noël et demande si les tarifs des forfaits font l'objet de discussions annuelles (réponse : oui).

Elle note l'intégration du télésiège de l'Eau d'Olle et indique que l'intérêt de l'exploitant des grosses stations du domaine est, par l'intégration de Saint-Colomban, d'attirer la clientèle du village afin de vendre au maximum des forfaits Sybelles. Il ne faudrait pas que la vente de forfaits Sybelles se fasse au détriment de la station familiale qu'est Saint-Colomban, dont les débutants ne vont pas aux Sybelles. En contrepartie il n'y a aucune incitation financière. Christian Frasson-Botton approuve ce point de vue : il conviendrait d'étudier les possibilités préférantielles.

(Lire la suite page 19.)

■ BRÈVES

► COLIS DE NOËL (SAINT-COLOMBAN). Les colis de Noël qui, étant en plus, n'avaient pas été distribués, ont été donnés à l'antenne de Saint-Étienne-de-Cuines des Restos du cœur le 26 février dernier par Marie-Thérèse Ledain, conseillère municipale et présidente du CCAS de Saint-Colomban, et Stéphanie Lafaury, conseillère municipale.

► MARCHÉ AUX FLEURS. La 35^e édition du marché aux fleurs de Saint-Colomban se tiendra le 22 mai. Organisé en collaboration avec le lycée horticole du Bocage de Chambéry, partenaire historique, et devant l'inaction de l'association Station fleurie, Saint-Colomban – col du Glandon, il est pris en charge cette année par une commission communale du fleurissement présidée par Stéphanie Lafaury, conseillère municipale de Saint-Colomban. Comme habituellement des plants de fleurs et des plants potagers seront proposés. L'an dernier, le fleurissement de la commune avec bacs fleuris dans les hameaux n'avait pas eu lieu, le confinement et un manque de personnel technique communal n'avaient pas permis d'acheter à temps les plantes nécessaires. La commission municipale du fleurissement, une fois les bacs installés, devrait s'appuyer pour leur arrosage et leur entretien, comme naguère, sur les bonnes volontés locales. – (C. Mayoux.)

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes 74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05


Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15


Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51


Epicerie et Compagnie
Epicerie - dépôt de pain - produit régional - grignoteries
Wifi gratuite - livres et magazines à disposition - salon de thé
Le Comberousse - St Colomban
Tél. : +33 (0)6 01 77 74 58
Web : <http://epicerieetcie.fr>
Mail : mail@epicerieetcie.fr

Comptes rendus des conseils

Saint-Colomban

(Suite de la page 18)

Séance du 12 février 2021

Absente : Élodie Maréchal (procuration à Christine Reffet). Dominique Metz était en visio-conférence et avait donné une procuration à Marie-Thérèse Ledain.

Le conseil municipal a adopté les comptes rendus des réunions du 18 décembre 2020 et du 29 janvier 2021 qui avait été annulée au dernier moment pour raison sanitaire.

1 – Domaine skiable

• Grille tarifaire des forfaits.

(*Lire page 7.*)

• Aménagement du domaine skiable. Le conseil municipal approuve l'acte 1 de l'aménagement du domaine skiable dans les termes suivants : mise en œuvre d'un téléporté de la zone de la Pierre vers la combe de Bellard, avec une arrivée dans la zone (large) de Téchette ; réalisation d'une zone attractive et d'une zone d'enseignement du ski à l'arrivée du téléporté ; maintien du front de neige comme à l'existant ; mise en place d'une liaison directe, de l'arrivée du téléporté vers le domaine des Sybelles. La zone d'étude reste large pour le moment, du secteur du Chaput jusqu'au col de Bellard (*lire pages 4 à 7.*)

2 – Budget 2021

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal autorise le maire « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date (...) » à « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Christine Reffet demande si des dépenses peuvent se faire sans l'avis du conseil municipal. Pierre-Yves Bonnivard répond que oui, en théorie, tout en soulignant que pour les investissements lourds, il n'a jamais agi de cette manière.

3 – Adressage

Le conseil municipal entérine les dénominations de voiries et les numérotations des habitations qui sont à adresser aux divers organismes concernés. Cédric Émieux rappelle que la population a été largement invitée à donner son avis sur les propositions.

4 – Épicerie du Prin

• Le montant mensuel du loyer actuel a été fixé à 50 euros HT jusqu'au 30 juin 2020 par un avenant, puis à 250 euros HT jusqu'au terme du bail (30 avril 2021) selon le contrat initial.

Au cours d'une négociation, avait été évoqué le maintien du loyer à 50 euros HT jusqu'au 30 avril 2021. Il est de toute façon impossible à la commune de mandater la TVA à part, et à l'association, vu son statut, de récupérer cette taxe. La trésorerie de La Chambre ayant besoin d'un justificatif comptable, il est proposé de maintenir le loyer à 50 euros HT jusqu'au 30 avril 2021. Christine Reffet et Claude Aimé manifestent leur désaccord, ce dernier signalant des retards de paiement depuis un certain temps. Le maire répond que ces retards de paiement sont dus au fait que les mandats de recouvrement émis par la commune ont toujours été rejetés par la trésorerie de La Chambre pour le moment. Finalement le conseil municipal approuve (6 voix pour, deux abstentions : Dominique Metz et Marie-Thérèse Ledain, et 3 voix contre : Christine Reffet, Claude Aimé et Élodie Maréchal) de maintenir le loyer à 50 euros HT jusqu'au 30 avril 2021.

• Pour le prochain contrat, de la discussion entre les représentants de l'association Épicerie et compagnie et Pierre-Yves Bonnivard et Bernard Wyns, il ressort que :

• pour conclure une convention d'occupation, il convient que les locaux soient intégrés dans le domaine public ;

• la durée de préavis, si l'une ou l'autre des parties souhaite mettre un terme au contrat, serait portée à six mois ;

• le loyer serait de 250 euros HT. Bernard Wyns fait préciser qu'aucune décision n'est prise à l'heure actuelle. Dominique Metz demande s'il serait possible de présenter un projet de contrat amendable

dans la perspective d'un vote ultérieur. Pierre-Yves Bonnivard explique qu'il convient toutefois d'en définir les grandes lignes à fournir au conseil juridique chargé de la rédaction, d'où la discussion et le besoin de validation de ce jour. Dominique Metz aurait souhaité qu'un premier jet soit rédigé avant de solliciter un juriste. Réponse : même un premier jet nécessite des compétences externes aux élus et au service administratif. Le maire indique que, sur le montant du loyer, se pose la question de l'assujettissement ou non à la TVA.

• les actions sociales à mener pourraient être coordonnées avec le CCAS afin d'éviter de faire double emploi ;

• lors de l'utilisation des salles communales, le ménage serait assumé par l'association ;

• pour la gestion du pain, il est commandé en plus des réservations afin d'assurer tous les besoins. Christine Reffet indique que ce n'était pas le cas lorsqu'elle était bénévole dans l'établissement. Réponse : le fonctionnement et la gestion du pain ont changé depuis. Christine Reffet ajoute que l'association a refusé la pose du compteur Linky et a été réticente au contrôle des extincteurs. Claude Aimé s'interroge sur l'absence de clé du local en mairie, et Bernard Wyns rappelle qu'un propriétaire ne peut pas entrer fréquemment chez le locataire. Le maire rappelle lui que la mairie dispose normalement de toutes les clés des locaux dont elle est propriétaire.

• l'association a décliné, le 10

février 2021, la proposition de préparation de repas pour la cantine scolaire ;

• une valorisation sur le site Internet communal sera poursuivie ;

Après discussions, le conseil municipal adopte (7 voix pour, 1 abstention : Dominique Metz, et 3 voix contre : Christine Reffet, Élodie Maréchal et Claude Aimé) : le classement des locaux dans le domaine public, un préavis de 6 mois en cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties, un loyer mensuel de 250 euros HT si le contrat reste assujetti à la TVA dans le budget communal et à 300 euros dans le cas contraire, le principe d'un rapprochement avec le CCAS en amont quand l'association souhaite mettre en place des actions de type social, que l'association assure le ménage après utilisation de salles communales dans le cadre de ses actions, la valorisation de cette activité sur le site Internet communal.

5 – Résidence de La Perrière

Le 18 décembre dernier le conseil municipal a accordé au gestionnaire de la résidence de La Perrière des facilités de paiement sur ce loyer 2020, à savoir : réduire le montant de 30 000 euros HT à 15 000 euros HT avec un paiement immédiat de 5 000 euros et 10 000 euros répartis sur les cinq prochaines années (2 000 euros par an entre 2021 et 2025). Cependant le titre de paiement de 5 000 euros a été refusé par la perception de La Chambre pour absence d'avenant au contrat certifiant l'accord entre les deux parties. Le

conseil décide donc de demander au conseil juridique de la commune de rédiger un avenant au bail pour l'année 2020, puis d'en rédiger un autre pour l'année 2021 puisqu'en raison du contexte sanitaire, une négociation aura probablement lieu pour l'année 2021, la saison d'hiver étant compromise.

6 – Ressources humaines

En 2020, et pour des durées plus ou moins longues, la commune a compté plusieurs agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) en rapport avec la Covid-19, une situation qui assure le paiement intégral du salaire et des primes. À ce jour, un agent est toujours en ASA. Afin de réduire la charge financière pour la collectivité d'une part, et de pouvoir procéder à une embauche si nécessaire d'autre part, le conseil municipal décide le retrait du régime indemnitaire, en partie ou intégralement, dans ce cas.

7 – Déneigement

En cas de nombreuses demandes de livraison de sel de déneigement au cours d'un épisode neigeux intense, il peut arriver que le fournisseur soit en panne de moyens de livraisons, humains et/ou techniques. Le département de la Savoie propose un dépannage au lieu de stockage de Sainte-Marie-de-Cuines et ne facture la commune que si celle-ci récupère du sel sur ce site. Le conseil municipal approuve cet accord (qui existait avec l'CCVG) avec le département.

(*Lire la suite page 20*)

Épicerie & compagnie écrit à la municipalité de Saint-Colomban

Le renouvellement du contrat de gérance du commerce du Prin à l'association Épicerie & compagnie, a donné lieu à des échanges entre conseillers municipaux qui ont « profondément choqués et attristés » ses adhérents (*lire page ci-dessus*). Le conseil d'administration (CA) de cette association a adressé à la municipalité un droit de réponse. Extraits :

• au sujet « des retards de paiement (des loyers) depuis un certain temps », le CA indique qu'en réalité c'est la trésorerie de La Chambre qui n'a pas adressé de demande de paiement à l'association, la commune n'ayant pas renouvelé un avenant au bail liant à l'association (ce qui a été fait le 12 février dernier) ;

• à propos de la gestion du pain : « pas de commandes en plus des réservations », le CA soutient que « la gestion du pain n'a pas changé depuis la reprise du commerce » par Épicerie & compagnie en 2018 et « qu'environ 10 % de pain est commandé en plus des réservations ». Il précise que l'association propose aussi « du pain à finir de cuire, du pain grillé, du pain de longue conservation et du pain décongelé à prix réduit », et « également du pain au levain bio tous les samedis, soit environ 960 pains par an » ;

• sur le refus de laisser poser un compteur Linky, le CA explique que « les installateurs sont effectivement venus à l'épicerie pour poser le compteur Linky (...) (mais) qu'après vérifications, ils ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas procéder au changement sur ce type de compteur. EDF doit procéder à des ajustements avant la pose du compteur Linky par Enedis. Depuis, pas de nouvelles... » ;

• concernant la réticence de l'association au contrôle des extincteurs, le CA signale : « (...) Deux fois cette année, nous avons accueilli les agents chargés du contrôle, les avons informés et avons écouté et mis en œuvre leurs recommandations. » ;

• enfin quant à « l'absence de clé du local en mairie », les signataires invitent l'auteur de cette remarque à venir leur en parler : « Nous nous interrogerons avec lui et nous discuterons. »

Ce droit de réponse se conclut ainsi : « Nous ne pouvons que déplorer l'existence de polémiques stériles et incompréhensibles et nous souhaitons vivement instaurer une collaboration apaisée et constructive avec tous les acteurs de la vie communale. »

**Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban***(Suite de la page 19)***8 – École intercommunale****Moyens numériques
(*Lire ci-contre*)**

En attendant la position du conseil d'école, le conseil municipal décide de conserver pour l'année scolaire 2021-2022 l'organisation actuelle basée sur quatre jours et calée par rapport aux transports scolaires.

9 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- approuve la modification simplifiée du PLU pour cause d'erreur matérielle datant de 2013 suite à la consultation publique qui a eu lieu du 1^{er} au 31 décembre 2020 et qui n'a donné lieu à aucune observation défavorable ;
- approuve l'adhésion de la commune à l'Agence alpine des territoires fixée à 330,82 € pour 2021 ;
- adopte une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Savoie qui propose un service d'intérim pour le remplacement provisoire d'agent absent. Convention gratuite, le paiement n'intervenant qu'en cas de recours au service.
- prend connaissance du bilan de la bibliothèque (*lire ci-dessous*).

En fin de séance, Pierre-Yves Bonnivard complète une information apportée en réponse à une question de Patrick Louadoudi posée à la fin de la réunion du 27 novembre 2020 qui demandait si des travaux étaient prévus

sur la ligne haute tension Les Roches-Valmaure. Il s'avère que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs de Lachenal, un dossier pour le secteur des Roches et Valmaure a été discuté et projeté entre la mairie et le SDES (syndicat départemental d'énergie de Savoie). Cette demande avait été retenue mais n'a pas été suivie depuis le renouvellement du conseil municipal. Il y a un risque que la subvention initialement envisagée soit à terme réduite ou supprimée si le dossier n'est pas repris.

Suite à cette réponse, Patrick Louadoudi fait remarquer que le SDES n'a pas la compétence sur la haute tension, que les lignes 20 000 volts sont de celle d'Enedis. Pierre-Yves Bonnivard lui répond par l'affirmative mais il serait opportun de profiter des travaux en cours. Enfin, Patrick Louadoudi demande si un fonds de solidarité a été demandé au profit de SSDS pour fermetures administratives des remontées mécaniques cet hiver. Réponse : oui mais rien n'est acquis car les régies intéressées ne faisaient pas partie du premier dispositif et attendent les prochaines décisions politiques (*lire page 6*). Dans ce cadre, c'est SSIT qui monte le dossier et l'argumentation pour le compte de Domaine skiable de France pour les exploitants de domaine skiables en régie intéressées.

ÉCOLE**Équipement numérique :****la classe unique a reçu son matériel**

L'an dernier le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a lancé un appel à projets intitulé « Label Écoles numériques 2020 » destiné à soutenir « le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales. Avec l'ambition de faire en sorte que le développement des usages du numérique au service de l'innovation pédagogique puisse accompagner spécifiquement les territoires ruraux (...). Il doit permettre de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles. »

Le 2 juillet 2020 le conseil d'école avait donné un avis favorable pour répondre à ce projet (et demander la subvention) tant son intérêt pour des enfants en classe unique comme aux Villards est manifeste : autonomie de travail, possibilité d'accéder à des documentaires de façon individualisée, apprentissage d'un usage raisonné et intelligent des outils numériques. Depuis, l'école primaire de Saint-Colomban a été déclarée éligible à cet appel à projets subventionnés à 50 % par l'éducation nationale, le reste étant pris en charge par les communes (1/3 pour Saint-Alban et 2/3 pour Saint-Colomban).

Alors qu'il pouvait sembler aller de soi qu'un tel équipement est nécessaire aux élèves villarins afin qu'ils ne soient pas désavantagés quand ils rejoindront au collège ceux de leurs générations, contre toute attente, son acquisition a été largement discuté au conseil municipal de Saint-Colomban et n'a finalement été adopté qu'en faisant jouer la règle qui veut qu'en cas d'égalité de suffrage la voix du maire compte double... (À Saint-Alban il a été adopté il y a quelques mois.)

Ainsi Christine Reffet, contre cet équipement, a avancé le fait « que certains pays font marche arrière sur l'exposition informatique des enfants » ajoutant « que les enfants (étaient) très sollicités par le numérique ».

Dominique Metz a expliqué que cet engagement de l'Etat qui date de 2016 a pour but « de briser l'isolement rural. L'équipement permettra d'apprendre à connaître les systèmes de communication de la société actuelle, de former les enfants aux dangers de l'informatique et à l'utilisation des données, de développer leur discernement ». Elle a indiqué qu'un refus du conseil municipal « constituerait un recul et qu'il serait difficile de présenter une argumentation cohérente aux parents d'élèves et au recteur ».

Christine Reffet a confirmé son avis en soulignant « que plus de 150 études en dix ans ont démontré les lacunes et multiples troubles des enfants dans les écoles équipées. Les enfants sont très exposés dans le cadre familial. L'enquête internationale PISA sur les acquis des élèves attire également l'attention sur cet état de fait. »

Valérie Favre-Teylaz a évoqué son expérience personnelle « de mère de

cinq enfants scolarisés dans le passé à Saint-Colomban, pour lesquels l'école n'a jamais été déficiente dans ce domaine », indiquant « que le rôle de l'école est de protéger les enfants des abus et dangers. »

Bernard Wyns est allé dans le sens de Dominique Metz : « Il est nécessaire, dans la société actuelle, d'apprendre à utiliser les différents outils disponibles. » Au contraire, Stéphanie Lafaurie a jugé elle « que les enfants scolarisés à Saint-Colomban étaient un peu jeunes pour bénéficier de cet apprentissage et que la discussion aurait dû avoir lieu en amont ».

Pour Christian Frasson-Botton, « toutes les familles ne disposent pas d'ordinateur et, par conséquent, le rôle de l'école est d'apprendre aux élèves à utiliser cet outil pour éviter les excès dans son usage ». Dominique Metz a terminé ces échanges en précisant « qu'il ne s'agit pas de faire des élèves des esclaves de la machine mais au contraire de leur apprendre à s'en servir, à développer leur sens critique, à en avoir une connaissance intelligente. »

Finalement le conseil municipal a approuvé ce plan par 4 voix pour (Dominique Metz, Bernard Wyns, Christian Frasson-Botton et Pierre-Yves Bonnivard), 3 abstentions (Cédric Émieux, Marie-Thérèse Ledain et Valérie Favre-Teylaz) et 4 voix contre (Claude Aimé, Christine Reffet, Elodie Maréchal et Stéphanie Lafaurie), la voix du maire ayant compté double.

Quelques semaines après ce débat, le journal *Le Monde* publiait le résultat d'une étude de la Fondation Descartes qui montrait que les internautes consaquaient seulement 3 % de leur temps à la consultation d'informations...

Le 10 mars, 5 ordinateurs reliés par un serveur (payé lui par le Sou des écoles, car non prévu dans le dossier de subvention) ont été installés. Le vidéo projecteur, le tableau interactif visualiseuse et la tablette seront installés le 14 avril. (La subvention de l'éducation nationale, 50 % du montant HT, s'élève à 3 442 euros.) À noter que les enfants du cours moyen ont passé leur permis Internet, remis par la gendarmerie de La Chambre en janvier.

**Classe de découverte
compromise ?**

Un spectacle musical, avec l'enseignante et l'intervenante de l'établissement d'enseignement artistique est prévu le 18 juin dans la salle des fêtes de Saint-Colomban. Il sera ouvert aux habitants. Les enfants devraient partir en juin pour trois jours de classe de découverte, musique et danse. Cette classe de découverte était programmée en juin 2020. Elle n'avait pu se tenir compte tenu de la crise sanitaire et il n'est toujours pas certain qu'elle puisse avoir lieu...

BIBLIOTHÈQUE**« Nous en avons besoin ! »**

En 2020 la bibliothèque a été fermée pendant les 2 confinements. Le nombre d'ouvrages prêté a donc baissé légèrement (- 8 %) : 1 290 livres (BD, documents pour adultes et enfants) prêtés contre 1 400 en 2019. « Nous avons inscrit 355 fois le nom d'un lecteur sur le cahier et il y a eu 4 livraisons à domicile pour l'école. » mentionne le rapport d'activité.

Mais l'activité de la bibliothèque « c'est aussi des commandes de livres auprès de Savoie Biblio et les retours à préparer. Les ouvrages sont gardés environ 1 an et sont ensuite retirés des rayonnages pour les rendre quand la navette passe soit une fois par mois sauf pendant le confinement du printemps ».

La bibliothèque a acquis 13 livres adultes et 13 livres enfants achetés grâce aux subventions des communes (200 euros de Saint-Colomban et 150 euros de Saint-Alban). La fréquentation a été forte en juillet et août où chaque famille a emprunté en moyenne 10 livres. En été, les lecteurs sont les vacanciers de Goélia et des autres locations, et les propriétaires de résidences secondaires qui reviennent chaque été fidèlement. « Certains adultes fréquentaient la bibliothèque

avec leurs parents quand ils étaient enfants. Maintenant ils viennent avec leurs enfants ; tout se passe dans la bonne humeur et c'est un vrai « plus » pour la vallée. »

Au printemps la bibliothèque va se procurer des livres sur le jardinage et poursuivre la découverte des livres achetés fin 2020 de Faïza Guène, Virginie Grimaldi, Thomas Flahaut, Christian Signol entre autres mais aussi Georges Vigarello et son histoire de la fatigue... Onze livres nouveaux qui se rajoutent aux 1 658 ouvrages déjà rangés sur les étagères toutes catégories confondues. Les enfants ont le choix entre 665 ouvrages dont 15 achetés l'an dernier. À cette offre se rajoutent les livres prêtés par Savoie Biblio de Saint-Jean-de-Maurienne.

Les lecteurs qui fréquentent la bibliothèque demandent souvent des romans qui permettent de s'évader, de rire, de s'émouvoir, de se sentir bien, mais aussi des romans policiers ou historiques sur la Savoie. La bibliothèque est ouverte le lundi et le vendredi de 10 heures à midi. « Nous en avons besoin ! » indique Marie-Christine Martin-Cocher l'une des bénévoles qui s'occupe de cette bibliothèque avec Josette Rostaing-Troux.

André Bitz, ancien conseiller municipal de Saint-Colomban (1989-2001)

En 1975, une célèbre plume de la presse écrite nationale rendait hommage à son confrère, le correspondant local : « *Le localier, ce journaliste de campagne, n'est pas une vedette (...). Il joue pourtant un rôle essentiel à l'échelle de la communauté qu'il observe, écoute, décrit et*

dont il relate, à la fois acteur et témoin, les plaisirs et les peines, les fêtes ou les difficultés, en un mot la vie de chaque jour. » (*)

En relisant ces lignes, comment ne pas penser à André Bitz, décédé le 7 février dernier à l'âge de 89 ans ? Infa-

tigable chroniqueur pendant 50 ans de la vie locale qu'il racontait avec empathie et bienveillance, historien amateur auteur d'études sur la vallée du Bugeon, conférencier, André Bitz fut aussi conseiller municipal de Saint-Colomban et vice-président du Sivav (1989-2001).

André Bitz est né le 2 novembre 1931 au Martinet, à La Chambre, de l'union d'Antonia Émin et de Damien Bitz, un fromager suisse venant de Nax petit village du Valais. Après la séparation de ses parents, il passe son enfance chez son grand-père à La Chambre. À partir de l'automne 40, il habite Saint-Jean-de-Maurienne dans une maison aujourd'hui démolie, située à l'angle de la rue Marcoz et de la route de La Combe qui est alors en terre battue...

C'est là que dans la nuit du 9 au 10 juillet 1944, il assiste à un accrochage qui fera 7 morts entre un groupe de résistants et les Allemands qui occupent la ville depuis septembre 1943. André Bitz relatera ces faits dans *Le Dauphiné libéré* en juillet 2014, un article repris l'an dernier dans le bulletin de l'Association nationale du maquis de l'Oisans dont il était membre.

Entre 1940 et 1947, André Bitz passe quatre étés comme berger « en Colombes », au-dessus de Montgellafrey, auprès de ses cousins Louise et Auguste Cartier. Il en gardera de bons souvenirs qui forgeront son attachement à nos montagnes et à leur caractère pastoral.

Après avoir réussi son brevet élémentaire en 1947 et entrepris une année de formation technique, en 1948, à 17 ans, André Bitz débute sa carrière professionnelle à Saint-Avre, à l'usine du Glandon de la Société des carbures métalliques comme apprenti dessinateur où il va acquérir un savoir-faire qui lui servira bientôt... En mai 1952, il effectue son service militaire à Wattens dans le Tyrol autrichien. Là, le sergent Bitz se prendra de passion pour la musique folklorique autrichienne et suisse, un engouement déroutant pour ses enfants...

Libéré en 1953, André Bitz est réembauché à l'usine des carbures. Mais après une formation professionnelle à Pierre-Bénite, au centre technique d'Ugilor, en 1956 il est envoyé au démarrage du complexe de Carling - Saint-Avold qui livrera ses premiers produits en février 1957. Il restera 4 ans en Moselle durant lesquels il complétera sa formation en suivant les cours du soir du Conservatoire national des arts et métiers. En 1960, il rejoint l'usine d'électrochimie de La Chambre pour s'occuper de la logistique et des transports, puis diriger, jusqu'à son départ à la retraite en 1991, le bureau des expéditions de ce qui est devenu aujourd'hui Arkéma.

Au début des années 60, au cours d'une sortie du club de ski de Saint-Jean-de-Maurienne, dont il est membre du bureau, André Bitz rencontre Éliane Tardy originaire de Saint-Colomban (Chef-Lieu). De leur union en juillet 1964 naîtront Philippe en 1966 et François en 1968. Reprenant alors sa planche à dessin, André Bitz établit les plans d'une maison qu'il fait construire à La Chambre sur une parcelle de vigne familiale et dans laquelle la famille emménagera en 1968. Par la suite, il dessinera les

plans de nombreuses maisons pour ses amis du canton. Selon ses proches, à cette époque, la famille « alterne des séjours, l'été, au centre de vacances de l'entreprise à La Croix-Valmer sur la Côte d'Azur, l'hiver, au ski dans les stations avoisinantes, l'automne à la pêche à la truite en torrent et à la chasse aux Villards ou sur le plateau de Montgellafrey, en quête du coup de fusil idéal... »

Correspondant local

André Bitz débordait d'une énergie communicative, aimait le contact, les discussions, le concret. Très tôt il s'investit dans la vie des paroisses du canton et les associations de parents d'élèves. Dans les années 1970, il est président du club de ski de La Chambre organisant des sorties dans les sta-

« C'était l'époque où le téléphone n'était pas encore automatique (ni portable...) et où notre correspondant roulait en Dauphiné... » observera Frédéric Thiers vingt-cinq ans plus tard quand en juillet 1995 André Bitz passera le témoin à André Grange se conservant la couverture des deux Villards. En réalité André Bitz n'a jamais cessé d'écrire et on le rencontrait fréquemment en reportage, carnet de notes en mains et appareil photo en bandoulière, n'hésitant pas à demander, avec humour et... quelque fermeté, aux gens de se placer jusqu'à ce qu'il obtienne la prise de vue qu'il désirait... À l'automne dernier il avait publié un article sur la disparition de son ami Francis Martin-Fardon décédé fin novembre et en décembre il informait encore sur la crèche de la paroisse Sainte-Madeleine de

La Chambre, sur les colis de Noël, sur le centre de dépistage de La Chambre... Une longévité récompensée en janvier 2017 quand avec 5 des plus anciens correspondants du *Dauphiné Libéré* en Maurienne, André Bitz reçut de Jean-Pierre Souchon, rédacteur en chef du journal, une médaille commémorative.

En 1972 il encourage et soutient le lancement du *Petit Villarin* auquel il collaborera jusqu'au début des années 90 comme membre du comité de rédaction.

Au début des années 80, il adhère à l'Union suisse de Savoie dont il deviendra vice-président, proposant de nombreux voyages en Suisse et particulièrement dans le Valais où il découvre alors son « autre pays » et la famille de son père, participant aux fêtes nationales, et rédigeant là encore des comptes rendus d'activité publiés dans la *Revue suisse* ou *Le Progrès...*



■ De gauche à droite : Maurice Frasse, André Bitz et Daniel Dufreney.

tions environnementales et des courses de ski inter-sociétaires notamment à Saint-Colomban, à La Pierre, qui rassemblaient tous les âges et ce terminaient immanquablement par un repas à l'*Hôtel de la poste*.

Ayant gardé de sa scolarité un goût pour le français et l'écriture, le 26 juin 1970 il devient correspondant du *Dauphiné libéré* dans la canton après un contact avec Albert Eysseric, alors figure de ce quotidien en Savoie. Dès lors la vallée des Villards ne cessera d'être présente dans les colonnes du « Dauph » et parfois en bonne place. Ainsi en 1972 où dans l'édition du 16 août une pleine page est consacrée au 15 août avec 6 photos (dont celle d'Adélaïde Favre-Tissot au bras de Camille Martin-Fardon). Mais nul hasard dans cet « exploit »... La veille, en fin d'après-midi, André Bitz quitte Saint-Col direction Grenoble et les imprimeries du *Dauphiné*. Là, dans l'atelier de montage, sur le marbre, devant le jeune villarin médusé qu'il avait embarqué avec lui, André Bitz dicte son article au typographe tandis qu'on développe son rouleau de « pélochs ». Puis composition et clichés sont insérés et calés dans le chassis de la page dont André « négocie » la composition... Retour tard dans la nuit travail accompli...

1989-2001 : élu à Saint-Colomban

En 1989 André Bitz est élu conseiller municipal de Saint-Colomban avec René Mugnier. Il collaborera étroitement à la concrétisation des projets pour lesquels il avait une préférence : le syndicat d'initiative qui deviendra plus tard l'office de tourisme, la Maison du patrimoine, l'ouverture de pistes de ski de fond, etc. Il sera nommé conseiller communautaire au district de la vallée des Villards de 1994 à 1995. Réélu conseiller municipal en 1995 dans l'équipe de Maurice Bozon, il est nommé 3^e adjoint et participera à l'extension du domaine skiable vers Bellard, la construction du bâtiment d'accueil de La Pierre, l'ouverture de la via ferrata, l'aménagement du camping...

Durant cette période, André Bitz fut à l'origine d'événements qui perdurent encore aujourd'hui. En 1991, pour le 30^e anniversaire du Sivav dont il est vice-président, André Bitz imagine un rassemblement des costumes de Maurienne pour « retrouver l'espace d'une journée un passé si peu lointain et auquel nous sommes profondément attachés, le ramener au présent, faire revi-

vre la mémoire de notre terre, retrouver la richesse et la beauté (des costumes) et faire de cette rencontre une fête de l'amitié ». Et le 23 juin 1991, soixante ans après le dernier rassemblement de ce type (1931), son pari est gagné avec 308 costumes, de 36 villages de Maurienne, présentés à Saint-Colomban et une foule évaluée à quelque 6 000 visiteurs par la gendarmerie. Une journée mémorable que résumera ainsi pour le *Dauphiné libéré* une villarin portant ses quatre-vingt printemps : « *Marque ça dans ton journal, mon petit. Autant de costumes au même endroit c'est du jamais vu. Et on ne le reverra pas avant longtemps. Tu peux l'écrire !* ».

Deux ans plus tard, début 1993, André Bitz crée une chorale, La Villarine, dont la première répétition est dirigée par Laurent Julliard, directeur de l'école de musique du canton de la Chambre. André Bitz la préside et recrute, sollicitant même ceux qui lui disent ne pas savoir chanter. « *C'est pas grave, répondait-il, on t'apprendra !* » Longtemps constituée de choristes villarins, La Villarine se produit encore aujourd'hui dans la Maurienne avec d'autres responsables. Mais passionné de chant et de musique, en 2004, André Bitz récidivera en créant Chœur de Maurienne.

Au printemps 1997, André Bitz lance la première course pédestre (La Villarin) qui fait partie alors du challenge pédestre du canton de La Chambre et qui est toujours programmée par l'office de tourisme villarin. Enfin, la même année il imagine une journée de fête au col du Glandon dont la première édition se déroule le 24 août (avec messe en plein air et animations diverses) près du foyer de Grand-Maison pour lequel il concevra et travaillera un projet que les finances communales ne permettront pas de faire aboutir...

En 2001, André Bitz ne se représente pas aux élections. Tout en chroniquant encore et toujours la vie locale, il va alors consacrer son temps à des recherches qu'il fera connaître lors de conférences (à l'Académie de Maurienne ou à la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne) comme *Les nourrissons de la vallée du Bugeon* ou *Les Espagnols à Saint-François-Longchamp*, ou bien sous forme d'articles dans *Le Dauphiné Libéré* auquel il restera fidèle (*Montaimont : La Perrière fête Saint-Antoine (2015)*). En 2008 il publiera aux éditions Derrier-Terroir un livre intitulé *La rupture : Montgellafrey, Saint-François-sur-Bugeon*.

On pouvait le croiser régulièrement à la messe de La Chambre, où il résidait, ne manquant jamais, à la fin des offices, de venir saluer les Villarins descendus y assister.

(*) Pierre Vianson-Ponté, *Le Monde* (29 juillet 1975).

(**) Bulletin annuel de l'Association nationale des anciens, des descendants, et amis du maquis de l'Oisans et du secteur, numéro 86 (mars 2020), pp 82-91.

NAISSANCES

• Le 17 novembre 2020 à Grenoble, de **Julien**, fils de Chrystèle **Reynier** et Cédric **Brachon**, petit-fils de Michèle et Jacques **Reynier**, et arrière-petit-fils de Léa et Roger (†) **Frasson-Botton** (Le Chef-Lieu, Le Bessay).

• Le 27 novembre 2020 à Mayenne (département de Mayenne), de **Gabriel**, fils d'Amélie et Thomas **Quézel-Castraz**, petit-fils de Josiane et Fabrice **Quézel-Castraz**, et arrière-petit-fils de Clotilde (†) et Pierre (†) **Quézel-Castraz** (Premier-Villard).

• Le 5 décembre 2020 à Sallanches, d'**Élote**, fils de Cécile et Florian **Quézel-Castraz**, petit-fils de Josiane et Fabrice **Quézel-Castraz**, et arrière-petits-fils de Clotilde (†) et Pierre (†) **Quézel-Castraz** (Premier-Villard).

• Le 15 janvier 2021 à Chambéry, d'**Anicia**, fille d'Astrid **Bozon-Verduras** et João **Da Silva Araujo**, et petite-fille de Blandine et Gérard **Bozon-Verduras** (Le Bessay) et de Maria et Émilio **Da Silva Araujo** (Portugal).

• Le 15 Janvier 2021 à Sainte-Foy-lès-Lyon, de **Castille**, fille de Clément **Tardy** et Armelle **Tardy** (née **Bourbousson Chavanis**), petite-fille de Hervé et Geneviève **Tardy** (Nantchenu), et arrière-petite-fille de René (†) et Simone (†) **Tardy** (La Pierre).

• Le 18 Janvier 2021 à Albertville de **Cléa**, fille d'Alexandre **Darves** et Maëlle **Battaglia**, petite-fille de Jacqueline et Christian **Darves** et arrière-petite-fille de Jeanne (†) et Joanny **Darves** (l'Église).

MARIAGES

• Le 26 décembre 2020 à Sixt-Fer-à-Cheval, de Yonélie **Cruz** et Jérôme **Abraham**.

• Le 13 février 2021 à Saint-Colomban-des-Villards de Christine **Woets** et Christian **Frasson-Botton** (Lachenal).

DÉCÈS

• De Juliette **Cartier-Lange** née **Bozon** (Martinan), le 8 novembre 2020 à Modane (93 ans). Elle était la veuve d'Émile **Cartier-Lange** ancien artisan ramoneur décédé en 2006 (Premier-Villard).

• De M. Serge **Capezzone**, le 10 décembre 2020 à Saint-Priest (75 ans). Il était l'époux de Mauricette **Capezzone** née **Martin-Cocher** (Lachenal).

• De Mme Ginette **Daudet** née **Favre-Teylaz** (Les Roches), le 11 janvier 2021 à Eygalières (Bouches-du-Rhône) (93 ans).

• De Mme Geneviève **Marseille** (Les Roches), le 25 janvier 2021 à Marseille (91 ans).

• De Mme Simone **Bozon** née **Pascal** (Les Roches, La Perrière), le 30 janvier 2021 à Saint-Jean-de-Maurienne (90 ans). Elle était la veuve de Pierre **Bozon** (1921-1986) (lire ci-dessous).

• De Mme Joséphine **Tronel-Peyroz** née **Favre-Teylaz** (Lachal, Le Châtellet), le 2 février 2021 à Marseille (99 ans). [De 1972 et jusqu'à ce que *La Poste nous oblige à utiliser des enveloppes* (2018), c'est Joséphine **Tronel-Peyroz** qui a confectionné les bandes

qui servaient à expédier les exemplaires du Petit Villarin aux abonnés. Maugréant parfois, malicieusement, que ce travail ne lui procurait aucun avantage...]

• De M. André **Bitz** (Le Chef-Lieu), le 7 février 2021 à Saint-Jean-de-Maurienne (89 ans) (lire page 21).

• De Mme Gisèle **Combaz** née **Bertrand** (Premier-Villard), le 16 février 2021 à Saint-Mandrier (92 ans). Elle était la mère de Chantal **Favre-Bonté** (Lachenal).

• De M. Georges **Maquet** (Nantchenu), le 12 mars 2021 à Saint-Étienne-de-Cuines (89 ans). [Ancien combattant d'AFN, Georges **Maquet** était titulaire de la croix du Combattant, de la médaille commémorative des opérations sécurité et maintien de l'ordre, et de la médaille d'Afrique du Nord. Membre de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards, il fut durant de longues années porte-drapeau, présent à toutes les cérémonies villarines.]

• De Mme Edwige **Bozon-Vialle** (Lachenal), le 14 mars 2021 à Échirolles (71 ans). [Monitrice de ski, Edwige **Bozon-Vialle** a participé en 1972 à la création de l'École du ski français de Saint-Colomban dont elle fut un temps la secrétaire. Elle a aussi quelques temps enseigné le ski au village d'enfants de Bachat-Bouloud à Chamrousse. Monteuse-câbleuse, elle fut de l'aventure de l'atelier rural de Saint-Colomban, le dirigeant de 1978 à 1981. Edwige **Bozon-Vialle** a été conseillère municipale de Saint-Colomban durant deux mandats entre 1983 et 1995.]

DISPARITION

Simone Bozon, ancienne trésorière des Amis des Villards

Lorsque Pierre Bozon disparaît en juillet 1986, la diffusion de son dernier livre *Maurienne et Tarentaise* n'est pas lancée et celle du précédent *Les Travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie*, paru en 1983, est interrompue suite à la faillite des Éditions qui l'ont publié. Du jour au lendemain, Simone Bozon se retrouve alors avec quelques milliers d'ouvrages à écouler. Avec courage et détermination, et l'appui d'un réseau d'amis, elle entreprend le tour des bibliothèques (municipales et universitaires) et des sociétés savantes de la région, participe à des foires aux livres et tient pendant des années un stand durant les fêtes patronales, aux Villards mais également à Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Sorlin et même Valloire. On découvre alors une personne de caractère qui ne s'en laisse pas conter et dont le franc parler lui jouera quelques tours dans un milieu qu'elle connaît mal...

Simone Bozon, née en décembre 1930 à Privas, en Ardèche. Elle grandit dans une famille de 6 enfants dont elle est l'aînée. Ce qui la conduira à quitter tôt l'école pour aider ses parents, puis entrer à 16 ans au Trésor Public comme agent d'accueil. Marquée par la guerre, elle a dix ans en 40, avec les bombardements, les restrictions, la faim, la peur, l'obligation en entrant à l'école, de passer sous le bras des Allemands appuyés contre le mur, et l'ab-

sence, un matin, dans la classe, de sa petite camarade juive qu'elle ne reverra jamais... En décembre 1951, Simone Bozon participe aux assises nationales de la Paix à Paris, et milite contre la guerre d'Algérie au sein du Mouvement de libération du Peuple puis du PSU. Elle conservera de cet engagement le goût des discussions argumentées, se réjouissant dans les années 1960 des avancées du planning familial, et militant dans les années 70 au sein des associations des parents d'élèves et de l'entraide scolaire. Dans les dernières années de sa vie, Simone Bozon soutiendra une association pour le droit à mourir dans la dignité.

Au début des années cinquante, l'un de ses frères, alors élève à l'école normale de Privas, a pour professeur Pierre Bozon qui sera invité à la maison par les parents et fera la connaissance de Simone. En 1954, ils se marient et Simone Bozon découvre pour la première fois les Villards. De cette union naîtront : Annie, Alain, Thierry, Catherine et Sylvie. En 1970, Pierre étant nommé professeur à l'université de Saint-Etienne, la famille déménage à Saint-Chamond où, en 1975, elle vivra un drame avec le décès de la fille aînée, Annie. Simone et Pierre élèveront leur petite-fille Annelise.

En 2000, Simone Bozon quitte définitivement Saint-Chamond où elle résidait une partie de l'année, et s'installe à La

Perrière. Durant les premiers hivers, elle recense et archive les travaux de Pierre Bozon, soit quelque 60 publications (livres, articles dans des revues scientifiques) et d'innombrables textes manuscrits, qu'elle seule savait déchiffrer, rédigés sur des cahiers d'élcolier contenant des notes de lecture prises aux archives départementales de la Savoie, un roman, des textes inédits sur les alpages, des projets d'articles sur les noms de lieux villards (dont celui sur Montrond qui sera publié plus tard dans ces colonnes), etc.

Simone Bozon se prendra d'intérêt pour la vie municipale de Saint-Colomban, assistera assidûment durant de nombreuses années aux réunions du conseil et se présentera aux élections municipales entre 1995 et 2003. En 2001, elle est élue au bureau de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards qui compte alors quelque 200 membres. Pendant 6 ans elle y exercera les fonctions de trésorière faisant preuve d'une rigueur peu commune pour une association locale. En 2007, elle quittera le bureau et s'éloignera peu à peu de l'association estimant que ses activités s'écartaient trop des objectifs voulus par ses fondateurs. Ces dernières années, on pouvait la voir quitter quotidiennement La Perrière et rejoindre à pieds ses maisons des Roches, silhouette familière en quête de compagnie et de conversations, qu'elle aimait tant.

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0725 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille (09-51-40-38-39)

ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio (Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr)

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 195
MARS 2021

PAGES 2 ET 3 :

• La saison hivernale : particulière et instructive.

PAGE 3 :

• La 21^e Sybelles-Villarinche.

PAGES 4 À 7 :

• Dossier domaine skiable : les projets, les finances communales, les contraintes environnementales.

PAGES 8 ET 9 :

• Commerce : Épicerie & compagnie reconduite pour 3 ans.

PAGES 10 ET 11 :

• Patrimoine et culture : l'évolution du paysage ; les registres cadastraux ; la carte sarde.

PAGES 12 À 14 :

• Adressage des habitations de Saint-Colomban.

PAGES 15 À 20 :

• Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

PAGE 16 :

• Saint-Alban : aménagement du Chef-Lieu.

PAGE 19 :

• Épicerie & compagnie écrit à la municipalité de Saint-Colomban.

PAGE 20 :

• L'école équipée en matériel informatique. • Bibliothèque : bilan.

PAGES 21 ET 22 :

• Disparitions : André Bitz et Simone Bozon.

PAGE 22 :

• Carnet.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

* par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

* par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.